





LES 52,

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

VI.

LA CONSTITUANTE ET LA LÉGISLATIVE



PARIS.

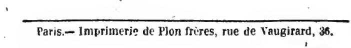
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

DES OEUVRES COMPLÈTES D'ÉMILE DE GIRARDIN,

Rue Vivienne, 1.

1849.

LES 52.



Paris.— Imprimerie de Plon frères, rue de Vaugirard, 36.

LES 52,

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

VI.

LA CONSTITUANTE

ET

LA LÉGISLATIVE.



PARIS,

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

DES OEUVRES COMPLÈTES D'ÉMILE DE GIRARDIN,

Rue Vivienne, 1.

1849.



LE DROIT DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

9 janvier 1849.

L'Assemblée constituante a fait son œuvre et son temps; elle a fait son œuvre, car elle a voté la Constitution; elle a fait son temps, car elle dure depuis le 4 mai : ce qui fera neuf mois pleins le 4 février.

Soit; ce n'est pas nous qui nous opposerons à la retraite d'une Assemblée élue sous le coup de l'intimidation, de la fraude et de la violence, et qui compte sur ses bancs un beaucoup trop grand nombre de commissaires qui n'auraient jamais dû s'y asseoir, si tous les principes n'avaient été foulés aux pieds, à com-

mencer par celui de l'incompatibilité des fonctions entre la position de commissaire du gouvernement et le mandat de représentant du peuple. Mais il ne faut pas s'abuser, et croire que par cela seulement qu'une Assemblée législative composée de 750 membres aura succédé à une Assemblée nationale composée de 900 représentans, les difficultés de gouvernement s'aplaniront et les hommes d'Etat grandiront! Ce serait tomber encore une fois dans l'illusion qui a égaré tant de ministres incapables et tant de lecteurs crédules. Quel cabinet a jamais eu une majorité plus considérable, plus compacte, plus asservie, plus dévouée, que le cabinet du 29 octobre? Quel gouvernement a jamais eu une majorité moins exigeante que la majorité qui, du 25 juin au 25 novembre, n'a fait entendre au général Cavaignac que des applaudissemens? Les majorités sont des meules; qu'importe que les meules soient d'un grès plus ou moins fin, plus ou moins poli, si on ne leur donne rien à moudre, si on les condamne à tourner dans le vide!

Quand vous aurez une assemblée nouvelle, que lui donnerez-vous à moudre, quelles ré-

coltes lui donnerez-vous à convertir en farine, pour que cette farine soit à son tour convertie en pain? Le savez-vous? si vous ne le savez pas aujourd'hui, le saurez-vous mieux après les élections? Quelles raisons avez-vous de l'espérer, de le croire, de l'affirmer? Au mois de mars dernier, quand le gouvernement était faible, quand il touchait à toutes les questions sans en résoudre aucune, quand il désorganisait tout sans organiser rien, que disaient ses membres et ses amis? — Ils disaient : Attendez l'Assemblée nationale, le gouvernement aura une base, alors il sera solide; le gouvernement aura une sanction, alors il aura de l'autorité. Au mois de mai, on ne disait plus : Attendez l'Assemblée constituante, on disait : Attendez la Constitution; au mois d'octobre on ne répétait plus en chœur: Attendez la Constitution, on disait : Attendez l'élection du président. Cette élection dépasse toutes les espérances, dissipe toutes les craintes; on appréhendait qu'aucun des candidats ne réunît la double condition imposée par la Constitution, et que l'Assemblée ne fût appelée à exercer sa périlleuse prérogative; cinq millions et demi de suffrages écartent le danger : luttes dans

la rue et récriminations à la tribune. Eh bien! aujourd'hui, que dit-on? On reprend le refrain accoutumé, on dit : Il faut attendre les élections générales et l'Assemblée nouvelle. Et quand les élections générales auront eu lieu, et quand une Assemblée nouvelle aura été nommée, on dira : Celle-ci n'est qu'une Assemblée législative; il faut attendre qu'aux termes de l'art 109 de la Constitution elle puisse émettre le vœu que la Constitution soit modifiée, et qu'une Assemblée de révision soit nommée... L'impuissance n'est ingénieuse et féconde que dans l'art de concevoir et d'enfanter des prétextes d'ajournemens qui l'aident à s'abuser sur elle-même.

Les choses vont mal, cela est vrai, mais elles n'iront pas beaucoup mieux quand on aura changé de meules, si d'ici là le champ n'est pas ensemencé et si l'on n'a pas de grain à apporter au moulin; car il est temps qu'on se l'avoue, on se passerait plus facilement de meules que de grain, et de discours que d'idées.

On veut gouverner sans idées; autant vaudrait essayer de récolter sans semer : tel la-

boureur tel champ, tel gouvernement tel peuple.

Quelle différence entre ce que fut le peuple français sous Clovis et sous Childebert; sous Charlemagne et sous Louis Ier; sous Henri IV et sous Louis XIII; sous Louis XIV et sous Louis XV; sous le Directoire et sous l'Empire !

Quel grand peuple encore nous pourrions redevenir si nous savions être par la paix ce que nous avons été par la guerre! Les conquêtes de territoires ont des limites, et à quel prix ces conquêtes s'achètent-elles? — Au prix de batailles livrées, de sang répandu, de nationalités détruites. Les envahissemens pacifiques n'ont pas de bornes; ils ne sont pas le gain illicite des jeux de la force et du hasard; ils sont les victoires légitimes du génie et du droit. Les peuples vaincus et conquis ainsi sont des peuples émancipés et dotés.

Par son industrie et son commerce, l'Angleterre s'est emparée de la suprématie des mers, véritable empire; la France n'a qu'à produire un homme qui sache s'emparer de la suprématie des esprits, empire plus vaste en-

core que la suprématie maritime. L'Europe appartiendra à la nation qui saura exercer l'initiative des idées justes et donner une protection efficace à toutes les prétentions fondées.

La France pourrait et devrait être cette nation !

Quand nous abordons la question de la retraite de l'Assemblée élue le 23 avril, et convoquée le 4 mai, nous l'abordons, on le voit, sans illusions, comme sans passions. En effet, jusqu'à ce jour nous nous sommes étroitement bornés à recueillir dans les journaux des départemens la pensée des électeurs, afin de la faire parvenir et connaître à leurs représentans. Au lieu d'agir activement, du centre à la circonférence, nous avons agi passivement, de la circonférence au centre. Nous avons été un écho, nous n'avons pas voulu être une voix.

Pourquoi ? — Nous allons le dire. C'est qu'à notre avis la retraite de l'Assemblée nationale est une question de sentiment, non une question de principe, une question de dignité, non une question de droit.

Le droit n'est pas douteux ; l'Assemblée na-

tionale est seule juge suprême de la valeur des motifs qui peuvent l'engager, soit à prolonger son existence, soit à l'abréger. Son droit n'est limité que par son devoir, qui lui ordonne, dans toutes les circonstances graves, d'interroger scrupuleusement sa conscience et sa dignité.

Sa dignité, sa conscience, lui conseillent-elles de demeurer ou bien de se retirer, de fermer l'oreille aux protestations qui de toutes parts se multiplient, ou bien de se hâter de les faire taire? Notre avis est que l'Assemblée, dans l'intérêt de son propre prestige, eût mieux fait de les devancer en votant sans retard la seule loi qui fût réellement nécessaire : la loi électorale, et en s'empressant de faire connaître l'époque prochaine assignée par elle-même à la fin de ses travaux et à l'expiration de son mandat. De notre part, ceci est plus qu'une opinion, c'est un sentiment que nous eussions déjà traduit par une démission, si nous en avions encore eu une à déposer sur la tribune. Mais en exprimant ce sentiment purement individuel, nous entendons formellement lui maintenir ce caractère et nous abstenir de toute insistance qui pour-

rait le dénaturer et le faire dégénérer en une sorte d'agitation politique aboutissant à une contrainte morale. Ce que d'autres ont essayé, le 15 mai, par la pression de la force, nous ne voulons pas le tenter par la pression de la presse. Nous ne voulons pas imiter ce que nous avons blâmé. Sans doute, l'Assemblée nationale, sous prétexte de lois organiques, peut abuser de son droit d'Assemblée constituante. Nous ne le nions pas; mais quel est le pouvoir qui ait été et qui soit exempt d'abus et d'erreur? En tous cas l'abus ne serait pas de nature à donner des craintes sérieuses, car le pouvoir exécutif ayant pour lui l'assentiment du pays, n'aurait qu'à s'abstenir strictement de présenter à l'Assemblée aucun projet de loi et de prendre aucune part à ses travaux. L'Assemblée, nous en sommes sûrs, ne tarderait pas alors à en finir avec ce qu'il lui a convenu d'appeler : les lois organiques. Mais est-il bien sûr que le gouvernement ait fermement le désir de se trouver en présence d'une Assemblée nouvelle, qu'il ne pourrait plus, celle-ci, rendre responsable des difficultés devant lesquelles il s'arrête? C'est un doute qui nous est venu, et, comme il nous est venu, nous l'exprimons.

LA DÉCADENCE.

11 janvier 1849.

La proposition Rateau, rejetée par le Comité de la justice, sera-t-elle votée par l'Assemblée nationale? L'Assemblée s'empressera-t-elle de se dissoudre ou cherchera-t-elle les moyens de prolonger son existence? Les élections générales, enfin, auront-elles lieu en mars, en avril ou en mai, un mois plutôt ou un mois plus tard? — Telle est la grosse affaire qui occupe tous les journaux; mais, il faut leur rendre cette justice, pas un seul ne songe à poser prématurément les questions suivan-

tes :—Si l'Assemblée constituante a été impuissante pour découvrir et trouver les moyens de mettre en équilibre les recettes et les dépenses de l'Etat, sur quoi se fonde-t-on pour espérer que l'Assemblée législative sera plus heureuse ou plus habile ? A l'exception de MM. Guizot et Duchâtel, quels sont les hommes éminens que le suffrage universel ait laissés à l'écart et qui ne fassent pas partie de l'Assemblée actuelle? Quel est l'obstacle qui empêche MM. Thiers, Passy et Fould de produire à la tribune leurs idées, s'ils ont des idées qui doivent avoir pour effet de rendre au crédit public l'essor sans lequel le crédit privé est destiné à rester languissant et comprimé? — Ces idées ne seraient pas accueillies par la majorité de l'Assemblée. — Qu'importe! elles seraient connues par la majorité du pays; elles serviraient à l'éclairer avant les élections; à lui montrer la supériorité, si elle existe en effet, des sommités du régime vaincu, sur les sommités du régime vainqueur; elles serviraient surtout à donner confiance dans l'avenir à la France qui verrait qu'il lui reste encore des hommes expérimentés, des financiers éminens en état de la sauver.

Il est temps, grandement temps que nous sortions des illusions, des lieux-communs et des ajournemens, si nous voulons échapper à la décadence qui commence à nous envelopper de toutes parts : Décadence politique ; décadence industrielle ; décadence commerciale ; décadence maritime ; décadence littéraire. On peu dire de la France qu'elle a déjà toutes les extrémités froides, symptôme funeste et précurseur de la mort, symptôme qui annonce que l'heure de l'agonie a sonné.

Qu'on ne dise pas que les empires ne sauraient disparaître ! Que sont devenus l'empire romain et le royaume d'Egypte ? Que sont devenus Carthage et Venise ? Que sont aujourd'hui l'Espagne et la Hollande un moment si florissante ? L'univers cependant n'a pas diminué d'étendue ; les territoires sont restés, les populations existent, mais les gouvernemens sont tombés. Les gouvernemens sont l'ame des peuples ; aussitôt qu'elle s'éteint, les territoires qui étaient des empires ne sont plus que des cimetières ; les nations qui étaient des corps ne sont plus que des ombres. Malheur à qui l'ignore ou qui l'oublie !

APRÈS ?

13 janvier 1849.

Après? — Tel était le nom de la sonde que l'empereur Napoléon excellait à jeter dans la pensée au fond de laquelle il lui paraissait utile de descendre. *Après?* — Tel était le mot qui lui servait à déconcerter les présomptueux et à confondre les impuissans. *Après?* — Telle est la question qu'à notre tour nous poserons à tous ceux que nous voyons, autour de nous, se bercer dans l'illusion que, pour hâter le retour de la stabilité politique, il n'y a qu'à hâter le départ de l'Assemblée nationale.

Assurément, quand nous nous exprimons

ainsi, nous ne sommes pas suspects de partialité à l'égard de l'Assemblée constituante, issue du Gouvernement provisoire ; car nous n'avons aucune raison de désirer que l'Assemblée nationale prolonge son existence. Ce que nous souhaitons seulement, c'est que la France, déjà tant de fois abusée, ne se laisse pas encore une fois abuser par un espoir qui ne tarderait pas à être suivi d'une déception nouvelle.

Toute déception se traduit par une perte de temps; toute perte de temps se traduit par une diminution de la fortune publique, par un amoindrissement de la puissance nationale.

Illusions et déceptions de la France lui coûtent depuis un an au moins deux milliards par mois. C'est assurément une assez belle liste civile payée au gouvernement improvisé le 24 février.

Admettons qu'au lieu d'avoir été prise seulement en considération, la proposition Rateau ait été votée; admettons que les élections générales, fixées au 4 mars, aient eu lieu; admettons plus encore, admettons que

l'Assemblée législative ait vérifié ses pouvoirs. *Après* ?

—Le gouvernement aura la majorité.

— Eh bien ! ne l'a-t-il pas eue sur la question la plus délicate qu'il pût poser, sur la question de la dissolution de l'Assemblée nationale par elle-même ? — S'il l'a ralliée sur cette question hérissée de susceptibilités et de défiances, sur quelle question est-il fondé à craindre qu'elle lui manque ? La question n'est donc pas une question de majorité ; la question n'est qu'une question d'ajournement; qu'un moyen de gagner du temps, c'est-à-dire d'en perdre. Et cela est si vrai que l'aveu en est involontairement échappé aux lèvres impatientes de l'ancien président du conseil du 22 février 1836 et du 1er mars 1840, de M. Thiers, interrompant par ces mots le remarquable discours de M. Billault : « *Vous avez l'initiative ! proposez des solutions !* »

La conviction profonde de M. Thiers, celle qui se laisse apercevoir sous la simplicité de toutes ses paroles, c'est que tous les efforts qu'on ferait pour chercher des *solutions* seront des efforts tentés en pure perte.

Alors, qu'importe telle Assemblée plutôt que telle autre, s'il n'y a qu'à demeurer dans l'immobilité ?

Est-ce que l'Assemblée actuelle s'oppose à ce que le ministère réduise les dépenses et les mette en équilibre avec les recettes ?

Est-ce que l'Assemblée actuelle s'oppose à ce que le ministère ait un système politique droit, ferme, simple, digne, tel que celui qui fait la prospérité, la puissance et la grandeur américaine ?

Est-ce que l'Assemblée actuelle s'oppose à ce que le ministère déclare une guerre ouverte à tous les abus, à toutes les complications, à toutes les superfluités, à tous les contresens, à tous les anachronismes sous lesquels s'affaissent la centralisation administrative et l'autorité politique ?

S'il en est ainsi et que cela ait échappé à notre attention, si le ministère a produit des idées utiles et présenté des réformes nécessaires, oh ! alors, le gouvernement a pleinement raison d'insister sur la dissolution de l'Assemblée actuelle et sur la nécessité d'élire une

Assemblée nouvelle ; mais si celle-ci doit être encore un nouveau four chauffé sans qu'on ait de pain à y faire cuire, à quoi bon en appeler au pays pour lui préparer une déception de plus.

Vous le voulez, vous le désirez, soit ! Ayons donc le plus tôt possible des élections générales et une Assemblée nouvelle.

Après ?



UNE RAISON CONTRE, UNE RAISON POUR.

17 janvier 1849.

Il faut aller droit au fait.

Le véritable motif pour lequel l'Assemblée nationale, élue le 23 avril en vertu d'un décret du gouvernement improvisé le 24 février, est partagée en deux moitiés égales sur la question de la dissolution, le véritable motif, c'est que l'une des deux moitiés de l'Assemblée tremble pour l'existence de la République, tandis que l'autre moitié ne ressent pas la même crainte au même degré.

Telle est la vérité ; on peut la voiler, mais si épais que soit le voile il ne réussira jamais

à tromper l'œil qui est exercé à découvrir l'arrière-pensée des partis.

Ces inquiétudes pour le maintien de la République sont-elles sans fondement ? — Ce n'est pas nous qui l'affirmerons, car la bonne foi, on le sait, est l'une des deux pierres angulaires de notre polémique.

Oui, les représentans qui ont voté contre la prise en considération de la proposition-Rateau n'ont pas tort de se persuader que l'esprit qui présidera aux élections prochaines ne sera pas le même que celui sous lequel se sont faites les élections du 23 avril dernier. C'est la raison *contre*, maintenant passons à l'examen de la raison *pour*.

Croient-ils qu'éloigner l'époque à laquelle auront lieu la dissolution de l'Assemblée constituante et l'élection de l'Assemblée législative, soit un bon moyen d'affermir la République, de la faire entrer dans nos mœurs, dans nos idées, dans nos usages, dans nos lois ? S'ils le croyaient, ils s'abuseraient étrangement. Plus on retardera, sous quelque prétexte que ce soit, l'époque des élections générales, et plus on ébranlera l'édifice républi-

cain ; les résistances ne feront que grandir et s'étendre.

Etrange méprise des partis et des hommes qui en sont les chefs !

MM. Cavaignac et Ledru-Rollin, qui auraient dû appuyer la prise en considération de la proposition Rateau, ont voté contre; MM. Thiers et Berryer, qui auraient dû l'éloigner, ont voté pour.

Tout retard dans la dissolution de l'Assemblée nationale est manifestement au profit de l'idée monarchique.

Cela est clair; cela est démontré par les faits mêmes qui se sont accomplis.

Croit-on que si les dernières élections générales eussent été faites le 20 mars, au lieu d'être faites le 23 avril, elles n'eussent pas été empreintes d'un caractère révolutionnaire très différent et plus prononcé ?

Nul ne le niera ; et qui pourrait le nier après les élections partielles qui ont eu successivement lieu en juin et en septembre ?

Les républicains de la veille, qui agissent,

parlent et votent dans le but de prolonger l'existence de l'Assemblée nationale, sont dans le fait, et sans qu'ils s'en rendent compte assurément, ceux qui portent à la République les coups les plus nuisibles à son avenir.

Si nous en croyons notre correspondance et les renseignemens qui nous parviennent des points les plus opposés, l'opinion et les intérêts que représentent MM. Thiers et Berryer sont partout en progrès très rapides, et le triomphe dans les élections générales prochaines en sera d'autant plus marqué et d'autant plus certain qu'il se sera fait plus longtemps attendre.

S'il en est ainsi, comment parviendra-t-on à engrener une Assemblée élue sous l'empire des sentimens les plus contraires au régime républicain, avec une présidence élective d'institution républicaine?

Nous nous bornons à poser cette question de mécanique gouvernementale.

En écrivant les lignes qu'on vient de lire, notre seul but a été de convaincre les 396 représentans qui ont voté contre la prise en

considération de la proposition Ratêau, qu'ils avaient voté avec irréflexion et qu'ils étaient les plus intéressés à ce que les élections générales se fissent sans retard.

L'ASSEMBLÉE ET LE MINISTÈRE.

10 février 1849.

On est parvenu à persuader à la France, avide de gouvernement, que l'impuissance du pouvoir avait pour causes l'insuffisance et la versatilité de la majorité au sein de l'Assemblée nationale. Il n'y a que ceux qui ne descendent pas au fond des choses qui puissent se laisser séduire et convaincre par cet argument exhumé du cercueil de la monarchie. Ce que dit aujourd'hui le ministère du 20 décembre, c'est ce que disait, en 1840, le ministère qui succéda au cabinet présidé par M. Thiers; c'est ce qu'il continua de répéter après les élections générales de 1842, marquées dans l'histoire par la

mort fatale de M. le duc d'Orléans ; mais c'est ce qu'il n'eut plus la ressource de pouvoir alléguer après les élections de 1846, qui lui donnèrent une majorité considérable et compacte. Aussi qu'arriva-t-il ? — Il arriva que plus la majorité qui soutint le ministère du 29 octobre fut considérable et compacte, et plus l'impuissance du pouvoir fut manifeste. Ce qui est arrivé en 1847, après les élections générales de 1846, est également ce qui arrivera en 1849, après les élections prochaines. Nous ne dirons pas que nous en sommes convaincus, nous dirons plus : nous dirons que nous en sommes certains.

Aussi n'avons-nous fait aucun effort pour hâter d'un jour, pour hâter d'une heure le départ de l'Assemblée élue le 23 avril dernier. Nous la voyons se dissoudre sans regret comme sans illusion.

Sans regret ; — car elle a prodigué les votes de confiance au gouvernement provisoire, à la commission exécutive, au général Cavaignac et à tous les ministères qui se sont succédé ; elle a flotté au gré de toutes les politiques ; elle a courbé la tête sous toutes les exi-

gences, et il n'est pas un seul excès de pouvoir auquel elle ait résisté !

Sans illusion ; — car si l'Assemblée législative ressemble peu à l'Assemblée constituante de 1848, c'est qu'alors elle ressemblera beaucoup à la chambre des députés de 1846. Quel que soit le filet que l'on jette dans un étang, on n'y prendra jamais que le poisson qui s'y trouve. Pareillement pour les élections. Or, la France, aujourd'hui, pour cacher son indigence en fait d'hommes d'Etat, d'organisateurs, de réformateurs, d'administrateurs, n'a plus la ressource de s'en prendre à l'élévation abusive du cens électoral, et de prétexter qu'il en serait tout autrement avec la puissance miraculeuse du suffrage universel. La France a tout essayé, même de l'indemnité allouée à ses représentans. On a vu ce qu'avaient produit le suffrage universel et les 25 fr. par jour ! L'expérience a confirmé toutes nos prévisions et déçu toutes les espérances, comme aussi, nous devons le dire, dissipé les craintes chimériques que nous n'avions jamais partagées.

Toujours nous avons considéré comme profondément erronée l'opinion qui consistait à

faire dépendre d'une question de majorité la question de bonne administration de la France; et par ces mots : *bonne administration*, nous entendons tout, car sans bonne administration, point de bonnes finances ; sans bonnes finances, point de crédit ; sans crédit, point de force ; sans force, point de politique ; jamais, non jamais, nous ne donnerons le nom de politique à cette alternative de témérité et de pusillanimité qui place une grande nation *entre une faiblesse ou une folie.*

Où la France voit son salut, nous ne le voyons pas ; où elle ne le voit pas, nous le voyons. D'elle ou de nous, qui se trompe? Nous ne voulons pas préjuger l'avenir ; mais si nous interrogions le passé, il nous donnerait pleinement raison.

Ainsi s'explique notre indifférence profonde au sein de l'agitation qui nous entoure. Que l'Assemblée parte un peu plus tôt ou un peu plus tard, que le ministère demeure ou qu'il se modifie, la France, la pauvre France continuera de flotter sans direction au gré des circonstances, entre ces deux écueils : l'arbi-

traire qui est l'anarchie dans le gouvernement, et l'anarchie qui est l'arbitraire dans la multitude.

L'arbitraire ! toujours l'arbitraire ! Seulement, quand il est vêtu de haillons déchirés, il s'appelle la Liberté, et quand il porte l'uniforme brodé, il s'appelle le Pouvoir ! Il y a six mois, c'était la *Presse* qui était supprimée ; dans six mois ce sera le *National* qu'on suspendra ; en juin 1848, c'était M. Emile de Girardin qu'on emprisonnait, sans cause aucune, à la Conciergerie ; en février 1849, c'est M. d'Alton-Shée qui, sans motifs, est enfermé depuis onze jours, juste dans la même geôle que celle où M. Emile de Girardin fut mis au secret. En juin, les republicains de la veille battaient des mains à l'arrestation de M. de Girardin ; en février, les républicains du lendemain applaudissent à la détention de M. d'Alton-Shée. Rien n'est changé ; M. Odilon Barrot tient exactement le même langage que M. Bethmont ; le ministère de la justice de février comme le ministère de la justice de juin déclarent que cela ne les regardent pas ! Rien n'est changé. Si fait ; M. Léon Faucher est

ministre de l'intérieur et M. Senard ne l'est plus.

Et lorsque nous voyons ainsi tomber et lever le même rideau sur le même spectacle; renouveler en sens contraires les mêmes arrestations arbitraires; recommencer aux journaux la même guerre puérile, laquelle consiste à donner l'éclat d'une immense publicité et d'un immense retentissement à des articles sans retentissement et sans publicité; perpétuer les mêmes abus, les mêmes erreurs; ne sortir du dangereux régime de la compression que pour y rentrer plus avant, qu'avons-nous de mieux à faire que de nous tenir à l'écart et que de laisser l'Assemblée et le Ministère vider leur querelle!

Quelle querelle?

Un jour l'Assemblée résiste, et le lendemain elle fléchit! Lorsque ce n'est pas le tour de l'Assemblée, c'est le tour du ministère. Qui combattre? Qui soutenir? Qu'on nous donne un péril ou une menace à braver, nous les braverons; un principe ou une liberté à défendre, nous les défendrons; mais qu'on ne nous demande pas de prendre parti pour une

Assemblée qui n'a su ni demeurer utilement, ni partir dignement; qu'on ne nous demande pas de prendre parti pour un ministère qui attend pour donner signe de vie qu'il ait cessé d'exister!

LA RÉHABILITATION DE L'ASSEMBLÉE.

11 février 1849.

C'est un fait : l'Assemblée nationale, sur laquelle s'étaient reportées, en avril dernier, toutes les espérances de la France, l'Assemblée nationale a perdu son prestige et sa popularité.

Elle peut encore les reconquérir. — Comment? — En imposant impérieusement silence à toutes les petites dissensions intestines, afin de s'occuper exclusivement de toutes les questions dont il importerait de ne pas différer l'ajournement. Du décompte qui a été fait par plusieurs journaux, il résulte que l'Assemblée

nationale a encore devant elle 75 à 80 jours d'existence ; si ce temps était bien employé, c'est énorme tout ce qu'on pourrait faire ! Si l'Assemblée nationale était présidée par un de ces hommes fermes qui ne s'égarent pas dans les détours de l'intrigue, qui vont droit au but, voici ce qu'elle ferait :

Pas plus tard que demain elle se rendrait compte du degré d'avancement de tous les travaux de ses commissions ;

Elle stimulerait, elle presserait les commissions ;

Elle déciderait qu'au lieu d'entrer en séance à une heure, elle n'y entrerait qu'à trois heures, afin de donner aux commissions plus de temps pour se réunir et achever leurs rapports ;

Elle se garderait de toutes ces discussions minutieuses, article par article, qui ne servent le plus souvent qu'à défaire à la tribune ce qu'ont fait laborieusement les commissions dans l'intérieur des bureaux ;

Elle s'attacherait moins aux détails et plus à l'ensemble des lois ; elle discuterait peu et vo-

terait beaucoup; de la sorte, l'Assemblée nationale en se séparant ne laisserait après elle aucun arriéré législatif.

Avec de l'ordre dans le réglement de ses travaux et de la vigueur dans la conduite de ses débats, quatre-vingt jours suffiraient, et au delà, à l'Assemblée nationale, pour voter toutes les lois dites organiques, résoudre les questions les plus importantes, asseoir la politique de la France sur ses véritables bases, et déterminer comment il serait possible de rétablir l'équilibre entre le budget des dépenses et le budget des recettes.

Mais, pour cela, il ne faudrait pas perdre un temps précieux en mesquines intrigues, en rivalités puériles, en débats oiseux, en interpellations tardives; il faudrait se mettre sérieusement à l'œuvre, compter les minutes et employer les heures, et ne pas se disperser pour aller s'occuper de sa réélection. La meilleure manière de l'assurer, ce serait de relever l'Assemblée nationale dans l'opinion publique.

Mais ce que nous indiquons, on se gardera bien de le faire, car ce serait sortir de cette

ornière profonde creusée depuis trente années par la parole stérile.

La moitié de la journée, on l'emploie à délibérer en conseil ; l'autre moitié de la journée, on la passe à discuter à la tribune, et l'on s'étonne que l'administration en France ne fasse aucun progrès, que les plus petites réformes rencontrent d'invincibles résistances !

NEUTRALITÉ.

12 février 1849.

Non, un journal ne peut ni ne doit abdiquer; aussi n'abdiquons-nous pas; mais il est des circonstances où un journal peut et doit conserver la neutralité. C'est ce que nous avons fait.

Nous n'avons voulu prendre parti ni contre le ministère pour l'Assemblée, ni pour l'Assemblée contre la ministère. Nous nous sommes bornés à reconnaître et à proclamer hautement le droit qu'avait l'Assemblée, aux termes de l'article 113 de la Constitution, de procéder à la rédaction des lois organiques qui

avaient été déterminées par un décret; ce droit ne pouvait pas être sérieusement contesté; nous n'avons pas hésité, il est vrai, à nous prononcer contre l'agitation qui avait pour but d'exercer une pression sur les résolutions de l'Assemblée et de lui ravir son indépendance. Là s'est arrêtée notre intervention, et dans cette voie nous n'avons pas tardé à être suivi par le ministère lui-même, car on a vu M. Odilon Barrot changer aussitôt de langage à la tribune, et M. Léon Faucher désavouer publiquement une correspondance expédiée en franchise sous les enveloppes du département de l'intérieur. Le ministère a bien fait, car accepter la solidarité de cette agitation, c'était créer pour l'avenir un dangereux précédent. Mais de ce que l'Assemblée nationale avait le droit de rester jusqu'après le vote des lois organiques, et de résister à des injonctions déguisées sous le nom de pétitions, s'ensuit-il qu'elle ait eu raison, après l'élection du 10 décembre, de ne pas saisir la première occasion de donner une preuve manifeste de son désir de se séparer sans aucun retard? C'est là une question sur laquelle nous n'avons jamais varié. Nous avons distingué a-

vec le plus grand soin la question de droit de la question de conduite. A notre avis, l'Assemblée ne pouvait pas tenir une conduite qui fût à la fois moins digne et moins habile que la conduite qu'elle a tenue. Elle n'a su avoir ni fermeté dans la résistance, ni noblesse dans le sacrifice. Elle a donné raison à tous ses détracteurs et tort à tous ses défenseurs.

Nous venons d'expliquer pourquoi nous n'avons pas voulu prendre parti pour l'Assemblée contre le ministère ; il nous reste maintenant à expliquer pourquoi également nous n'avons pas voulu prendre parti pour le ministère contre l'Assemblée.

D'abord, le ministère tel qu'il a été composé le 20 décembre, ne l'a pas été selon que nous avions pensé qu'il dût être formé. Nous sortions du provisoire, nous ne voulions pas qu'on y rentrât. Or, qu'est-ce qu'un *ministère de transition*, si ce n'est pas du provisoire ? Nous pensions que la gravité des circonstances et la profondeur du mal étaient telles qu'elles ne laissaient de choix qu'entre un *ministère de prestige* ou un *ministère d'innovation*, parce qu'il n'y avait pas une minute à

perdre pour arrêter le flot des dépenses et rendre au travail son cours interrompu.

Ensuite, le ministère nous a paru faire fausse route en s'imaginant qu'il ne devait pas avoir d'autre pensée que d'arriver le plus vite possible à des élections générales et à une assemblée nouvelle. Il y avait, selon nous, quelque chose de plus urgent et de plus utile à faire : c'était de tirer parti de l'Assemblée qui existait, par cette seule raison qu'elle existait, et que tout ce que celle-là ferait, l'autre n'aurait pas à le faire. C'était du temps de gagné quand on venait de perdre dix mois ! Nous pensons que le ministère ne s'est pas fait une idée juste de sa force et de l'empire qu'il pouvait exercer sur la majorité de l'Assemblée. Finalement cette majorité n'a-t-elle pas voté l'adoption de l'amendement Lanjuinais, le renvoi des accusés de mai devant la haute cour nationale, le rejet de la proposition Billault sur le budget des recettes, et la nomination de M. Boulay (de la Meurthe) en qualité de vice-président de la République ? Ces votes nous ont donné pleinement raison, et, s'il en est un seul qui soit regrettable, la réduction

de l'impôt du sel, est-ce bien la majorité qu'il faut en rendre responsable? Le ministère a-t-il défendu la conservation de cet impôt dans les termes qui l'eussent assurée?

Personne plus que nous ne rend justice à la droiture des intentions de tous les membres du cabinet, et particulièrement de son chef ; nous honorions M. Odilon Barrot, nous l'affectionnions, nous lui tenions compte du courage dont il avait fait preuve en plus d'une circonstance depuis un an; mais nous honorions aussi le caractère de M. Guizot, et cela ne nous empêchait pas de combattre l'aveuglement de son optimisme.

Eh bien! ce que nous reprochons au ministère actuel, faut-il le dire? — Nous lui reprochons de se conduire un peu trop comme s'il n'y avait pas eu entre le 23 février et le 20 décembre un 24 février qui a ruiné nos finances, notre crédit, notre industrie, notre commerce, et porté partout une horrible et profonde misère. Nous lui reprochons ce que nous reprochions en mars 1848 à M. de Lamartine, de manquer d'esprit de décision, de vigueur dans les mesures à prendre. Nous lui reprochons de

craindre moins la gangrène que l'amputation. Nous lui reprochons de n'avoir pas sur la politique extérieure de la France un système arrêté qui se traduise par une réforme de notre budget. Nous lui reprochons de ne pas être assez profondément pénétré de cette conviction que le crédit et le travail ne reprendront leurs cours qu'après que toute incertitude sera pleinement dissipée sur les moyens d'aligner les dépenses avec les recettes. Ce n'est plus l'émeute victorieuse qu'on doit craindre, c'est le déficit toujours croissant.

Nous venons de dire ce que nous reprochions au ministère et ce qui nous a empêché de prendre chaudement parti pour lui contre l'Assemblée ; mais de ce que le ministère n'est pas tel que nous l'eussions souhaité, de ce qu'il suit des erremens condamnés par l'expérience, cela ne nous rend point injustes envers lui, et cela ne nous empêche pas de reconnaître que la situation politique s'est améliorée depuis le vote du 10 décembre.

Comment en pourrions-nous douter ?—Tous ceux qui gardaient un morne silence l'ont

rompu; tous ceux qui courbaient prudemment la tête la portent aujourd'hui fièrement; tous ceux qui épiaient un sourire de M. Cavaignac s'indignent quand il nous arrive de donner un juste éloge à un discours sensé de M. Billault; tous ceux qui osaient à peine avouer qu'ils lisaient la *Presse*, quand elle luttait contre les intimidateurs du lendemain, ne la lisent plus que pour lui reprocher de rester en arrière dans la voie où ils s'élancent triomphalement. C'est de l'ivresse. On en aurait à moins. Avoir remporté une victoire sans avoir livré bataille, ni couru un péril, mais c'est le comble de l'habileté!

Oui, cela est incontestable, la situation politique depuis le 10 décembre est meilleure; le pouvoir est maintenant entre des mains qui ne sont plus suspectes; les ministres n'ont plus un pied dans le gouvernement et l'autre pied dans l'émeute; les détestables traditions de l'arbitraire n'ont pas encore perdu leur empire, mais elles ont perdu leur audace; c'est beaucoup, ce n'est pas encore assez.

D'inportantes économies, d'urgentes réformes sont nécessaires, sont indispensables. Ce n'est

qu'après qu'elles auront été opérées que reparaîtra la confiance. Si l'on veut que le crédit renaisse, il faut absolument que la lumière se fasse dans nos finances. Ce sont ces réformes que nous demandons, ce sont ces économies que nous appelons, car elles seules pourront mettre une digue à la misère qui nous déborde.

Le progrès de la misère publique nous occupe plus que la durée de l'Assemblée nationale.

LES DEUX ASSEMBLÉES.

15 février 1849.

L'Assemblée nationale élue le 23 avril n'a plus qu'une existence dont toutes les heures sont comptées et dont le terme est inexorablement marqué à la fin du mois d'avril. Ceux qui pensaient et ceux qui disaient que cette Assemblée était l'obstacle qui empêchait le pouvoir ébranlé de se raffermir doivent être satisfaits. Ils n'ont plus à craindre qu'elle veuille se perpétuer. Bientôt l'Assemblée constituante aura fait place à l'Assemblée législative.

Ou nous ne savons plus distinguer les évé-

nemens dans le lointain, épeler dans l'avenir, ou, sous le règne d'une autre Assemblée, les difficultés ne feront que changer de nature. Nous doutons fort qu'elles soient moins graves.

En nous exprimant ainsi, notre but n'est pas d'empêcher la confiance de renaître; notre but, c'est de mettre la France en garde contre une nouvelle déception.

Toutes les fois que les élections générales ont eu lieu, on s'est toujours bercé dans l'espoir que ces élections allaient améliorer la situation, et toujours le résultat ministériel a trompé l'attente publique. Plus la majorité revenait forte et plus le pouvoir était faible, plus la majorité se montrait compacte et plus le pouvoir paraissait indécis. C'est là un fait qui est attesté par les élections générales de 1846 et par les votes parlementaires de 1847. Ce fait, on peut le commenter, mais on ne peut pas le contester.

Nul doute que la majorité qui l'a emporté pour la troisième fois, dans le rejet de l'amendement Senard et dans le vote de l'amendement Lanjuinais, ne revienne considérable-

ment grossie. Même les moins obscurs, même ceux qui passent pour les plus modérés parmi les républicains de la veille, ont très peu de chances d'être réélus. La majorité sera donc imposante, considérable, immense; mais toute majorité législative ne vaut que ce qu'on sait en tirer. Par elle-même elle n'est rien. C'est un moteur, et, comme à tout moteur, il lui faut un mécanisme à mettre en mouvement au gré d'une volonté supérieure. La majorité, on l'aura, mais qu'en fera-t-on? C'est là toujours l'éternelle question : — Que fera-t-on de la majorité?

Pendant dix-huit années, tous les ministères qui se sont succédé ont eu la majorité. Qu'en ont-ils fait? A la réforme de quels abus a-t-elle servi? Quelles économies a-t-elle imposées? Quelles fautes a-t-elle empêchées? Quelles institutions a-t-elle affermies? Quelles idées a-t-elle fait prévaloir? De quel progrès a-t-elle pris l'initiative?

Il ne suffit donc pas que les électeurs se disent : les élections seront bonnes; dès aujourd'hui il importe qu'ils se préparent à donner un sens à ces mots : — les élections seront excellentes.

An Angleterre, les élections générales se font toujours sous l'empire de deux idées ou de deux intérêts étroitement aux prises.

Eh bien! l'idée qui présidera, en France, aux prochaines élections générales, ce sera celle-ci hautement avouée : *Exclusion systématique des républicains de la veille!*

Cette exclusion pourra bien être l'exercice de légitimes représailles et le châtiment de criminelles présomptions; mais le triomphe d'une rancune, si fondée qu'elle puisse être, n'est pas le triomphe d'une idée. Exclure n'est pas une difficulté; ce qui est une difficulté, c'est choisir.

Qui les électeurs choisiront-ils?

Les dépenses de la France excèdent ses recettes et énervent ses facultés. Comment réduira-t-on ses dépenses? Comment rétablira-t-on l'équilibre entre les deux budgets? Il ne faut pas s'abuser; alors même que la majorité ne compterait dans ses rangs aucun républicain de la veille, la difficulté de proportionner les charges de la France à ses revenus, n'en subsisterait pas moins. Comment échapper à

l'impérieuse alternative, ou d'augmenter l'impôt, ou de recourir à l'emprunt ?

Augmenter l'impôt ! — Lequel ?

Recourir à l'emprunt ?

Il ne faut donc pas se laisser égarer par des illusions funestes et croire que la dissolution de l'Assemblée constituante fera faire un grand pas à l'amélioration de notre situation.

Assez longtemps la France a payé son tribut à la superstition des majorités parlementaires; assez longtemps la France s'est laissée abuser par l'éclat des discours et le vague des programmes, il faut aujourd'hui des actes et non plus des paroles. Il faut aller au fond des choses. Il faut savoir exactement ce qu'on peut et ce qu'on veut. Il faut que la France ait une politique hautement avouée, qui entre profondément dans nos idées, dans nos mœurs et qui domine les rivalités des partis. S'il n'en est pas ainsi, si la France continue de flotter au gré des incidens, de naviguer sans gouvernail et sans boussole, il en sera de l'Assemblée législative comme il en a été de l'Assemblée constituante.

CENTRALISATION ÉLECTORALE.

26 février 1849.

Ni en principe, ni en fait, nous ne sommes partisans des comités qui ont la prétention de centraliser les élections et de dicter aux électeurs le choix de leurs représentans.

L'action de ces comités, qui dressent des listes et qui les imposent, nous paraît une atteinte à la liberté des élections et à la sincérité du suffrage universel. Que dans chaque département chaque opinion ait son comité pour empêcher les voix de ses adhérens de se diviser, de s'égarer, c'est ce que nous comprenons parfaitement; mais que des comités de

Paris mettent la France électorale en tutelle, et que la France électorale s'y prête aveuglément, c'est ce que nous ne saurions concevoir, alors qu'il s'agit surtout de comités qui ne se proposent pas d'agir dans les limites d'une opinion, mais qui ne tendent à rien moins qu'à s'emparer du monopole des élections. De quel droit? à quel titre? Nous comprenons qu'on souhaite et qu'on s'efforce de faire triompher son parti; mais que des partis opposés cachent entre eux leurs cocardes, mettent en commun leurs drapeaux et s'érigent en assurance mutuelle contre les risques électoraux, se mettent les uns les autres tous à couvert sous le même manifeste, au lieu de se combattre franchement, loyalement, c'est ce qui ne s'accorde nullement avec les idées que nous soutenions en 1839, quand nous combattions la Coalition, ce premier germe dont on peut dire que la révolution du 24 février 1848 est la fleur, et la République le fruit. C'est faire tomber la politique dans le babelisme; c'est ajouter au labyrinthe de nouveaux détours, c'est resserrer les nœuds qu'il faudrait dénouer.

Nous venons de dire ce que nous pensions

de tous les comités de Paris qui aspirent à la dictature de l'opinion en France et au monopole des élections! Nous en voyons les inconvéniens, nous en cherchons vainement les avantages. Nous ne leur sommes pas favorables: il n'en est pas ainsi des comités de départemens; nous en comprenons l'utilité, la nécessité. Seulement, la formation de ces comités soulève une grave et délicate question : celle de savoir si chaque opinion tranchée doit avoir son comité distinct, ou s'il ne doit y avoir dans les élections que deux drapeaux: Sous l'un, les partisans de toutes nuances de la République démocratique et *sociale*; sous l'autre, les adhérens de toutes nuances à la République démocratique et *modérée.*

La question ainsi posée ne ferait l'objet d'aucun doute, si le lien du faisceau ne devait pas promptement se rompre pour faire jour à l'éclat des dissidences et à la diversité des sympathies.

Nous avons toujours eu peu de goût pour les coalitions, parce que toujours elles cachent l'inconnu sous le mensonge. La révolution de 1848 existait en germe dans la coalition de

1838, comme le chêne est contenu dans l'enveloppe du gland. De la coalition de 1838 devait sortir ou une guerre, ou une révolution, peut-être l'une et l'autre.

On sait comment, le 13 mai 1839, la révolution fut contrainte de s'ajourner, et comment, le 15 juillet 1840, la guerre fut évitée par la note du 8 octobre, et le rappel de l'escadre française. On ne fit que reculer pour mieux sauter, car l'insurrection, vaincue le 13 mai 1839, a été victorieuse le 24 février 1848.

Mais si la question électorale était posée en ces termes : — Vaut-il mieux que les partis se comptent ou vaut-il mieux qu'ils se confondent? Nous répondrions sans hésiter : Il vaut mieux qu'ils se comptent, afin que la France sache à quoi s'en tenir sur la force respective de chacun d'eux.

Nous préférons les drapeaux qui flottent aux drapeaux qui se cachent, et, de tous les dangers, ceux nés d'un excès de loyauté seront toujours les périls qui nous inquiéteront le moins.

Nous prévoyons l'objection qui ne manquera

pas de naître; on va nous dire : Mais si les trois opinions bonapartiste, henriquinquiste et orléaniste ont chacune leur comité distinct, il se peut que cette division profite au parti républicain extrême, et qu'il y gagne d'être représenté dans l'Assemblée par une minorité moins imperceptible; nous ne nions pas que cela ne puisse effectivement avoir lieu, mais l'objection ne nous paraît pas grave. Que cette minorité soit un peu moins faible, c'est un inconvénient qui ne saurait être mis en balance avec l'avantage de ne pas fausser la sincérité des opinions, la sincérité des élections, la sincérité du suffrage universel, avec l'avantage de sortir de cette obscurité dans laquelle tous les événemens qui se sont accomplis depuis le 27 juillet 1830 et le 24 février 1848 ont jeté la France.

Comment saura-t-on que la majorité de la France est monarchique ou républicaine, légitimiste, orléaniste ou bonapartiste, si les élections prochaines ne sont que la répétition de ce qui a eu lieu le 10 décembre dernier, si les partis, cette fois encore, se confondent au lieu de se compter ?

Une occasion propice s'offre de dégager cette inconnue ; préfèrera-t-on rester dans l'ignorance, dans l'hypothèse, dans le doute ?

Nous disons que la question est grave et mérite d'être approfondie. Les comités de Paris qui se sont formés en ont-ils fait, comme c'était leur devoir, l'objet de leur première délibération et de leur plus sérieux examen ?

SINCÉRITÉ DES ÉLECTIONS.

15 mars 1849.

Nous sommes pour la sincérité des élections; nous sommes contre tout ce qui aurait pour but ou pour effet de les altérer.

Le suffrage universel doit être au pays ce qu'est la surface du lac au ciel, dont elle reflète l'azur ou les nuages. Plus cette surface est calme, plus le reflet est fidèle.

S'il n'y a en France que deux opinions, le suffrage universel doit n'en exprimer que deux; mais s'il y en a un plus grand nombre, il doit les exprimer toutes.

Nous ne comprendrions pas que, pour se mieux voir dans un miroir, on le brisât en morceaux, ou que, pour ajouter à la clarté d'une lampe, on l'éteignît; nous ne comprenons pas mieux la formation de tous ces comités de Paris qui, visant à la dictature de l'opinion et à la centralisation des élections, s'instituent avec la prétention de raffermir la société et font juste ce qu'ils devraient faire s'ils s'étaient donné pour mission de l'ébranler.

La prétention de ces comités, c'est d'en savoir plus que les électeurs; c'est de les préserver des mauvais choix qu'ils pourraient faire; c'est, enfin, d'empêcher de toute la puissance de leurs efforts les opinions qu'ils considèrent comme extrêmes et dangereuses de se faire jour, d'avoir des représentans et des organes dans l'enceinte législative.

Empêcher ces opinions d'exister, en combattant de longue main l'ignorance par l'instruction et l'erreur par la vérité, serait une louable tâche; mais si ces opinions existent, les empêcher, en se coalisant contre elles la veille d'un scrutin, de se manifester par la voie régulière, légale et pacifique, nous pa-

raît une tâche d'une utilité plus douteuse. Il nous semble voir fermer la soupape de sûreté, quand il importerait de l'ouvrir pour prévenir l'explosion.

En se coalisant ainsi contre les minorités pour les affaiblir le plus possible, n'est-il pas à craindre que ce qu'on enlèvera au droit de discussion on ne le donne à ce qu'on appelle dans le langage révolutionnaire au droit d'insurrection? N'est-ce pas s'ôter à soi-même de cette autorité qu'on ne saurait trop soigneusement tenir en réserve pour les jours difficiles où l'exhortation à la patience est l'unique moyen qu'on ait d'apaiser l'irritation populaire?

C'est un fait incontesté, c'est un fait incontestable, que la minorité politique a fini par imposer sa loi à la majorité légale, et par vaincre tous les obstacles que lui avait opposés le régime de la répression la plus sévère. S'il est un moyen de sortir de cette voie étroite et dangereuse frayée entre une ornière et un abîme, n'est-ce pas en faisant luire aux yeux de la minorité politique l'espérance qu'elle pourra devenir à son tour la majorité

légale, sans complot, sans combat, sans barricades, sans insurrection, sans révolution, par le cours naturel des idées, par le progrès continu des institutions?—Refouler cette espérance, n'est-ce pas pousser les minorités dans le sens de la violence où elles n'ont déjà que trop de tendance à se laisser entraîner, au lieu de les pousser dans le sens de la raison? N'est-ce pas toujours retomber dans les mêmes fautes qui, depuis soixante années, ont coûté si cher à la France?

Si la question de majorité électorale était douteuse entre les deux grands partis, dont l'un s'appelle : *Parti de l'ordre*, dont l'autre se nomme : *Parti de la révolution*, nous comprendrions que le premier de ces deux partis voulût empêcher à tout prix la victoire du second; mais il n'en est pas ainsi : l'issue de la lutte n'est pas douteuse; une immense majorité est assurée à l'opinion qui a déjà si pleinement triomphé dans l'élection du 10 décembre.

Donc, à quoi bon les comités de Paris? C'était au mois de mars 1848 qu'ils eussent été utiles, pour former contrepoids à l'intimida-

tion exercée par M. Lédru-Rollin, par ses commissaires et par ses circulaires ! Quand les comités eussent été nécessaires, on ne les a pas institués; c'est quand ils ne peuvent plus être que nuisibles, qu'on les constitue avec apparat, avec solennité.

Ce que voulent ces comités, disent-ils, c'est empêcher qu'aucun « *rouge* », s'il est possible, ne soit élu. Comme on le voit, ce sont toujours les mêmes erremens politiques: Qu'est-ce que la monarchie de 1830 a gagné à serrer si étroitement les mailles de son réseau électoral, que c'est à peine si deux ou trois républicains avaient pu passer au travers? Nul doute que la République n'eût pas été proclamée le 24 février 1848, si dix ou vingt républicains eussent été élus le 1er août 1846, et si toute liberté de discussion leur eût été laissée à la tribune et dans la presse. La France eût été avertie! La République n'a dû son triomphe qu'à l'excès même des précautions prises pour l'empêcher. Cette leçon sera-t-elle perdue? Qu'importe qu'il y ait dans la prochaine assemblée dix républicains de la veille ou qu'il y en ait cent ? La

minorité, pour être numériquement moins faible, sera-t-elle moins faible moralement? Ce sont les minorités violentes qui font les majorités compactes, ce sont les minorités emportées qui font les majorités résolues. Croit-on que les discours de M. Pierre Leroux aient fait faire beaucoup de progrès à l'adoption de ses doctrines? Croit-on que le *National* eût beaucoup gagné en influence et en prestige à ce que M. Bastide fût élu à Châlons, en 1842, lorsqu'il s'y présenta en concurrence de M. de Varennes? Croit-on que les véhémentes interruptions de certains membres de la Montagne ne soient pas pour une grande part dans le mouvement de réaction qui se prononce chaque jour plus fortement contre leurs personnes et leurs idées? — S'il y a dans l'avenir un danger à redouter, ce n'est donc pas qu'il y ait dans la prochaine Assemblée trop de républicains de la veille; il y aurait plutôt à craindre qu'il n'y en eût pas assez pour tenir le pays et le gouvernement éveillés, pour les empêcher de s'endormir dans un funeste optimisme.

Plus nous approfondissons les causes des

deux révolutions que nous avons vus s'accomplir, et plus nous nous affermissons dans la conviction qu'elles n'ont dû leur triomphe qu'aux empêchemens qu'on s'est ingénié à mettre à l'exercice du droit de discussion.

L'esprit révolutionnaire est un gaz qui éclate avec d'autant plus de force qu'on l'a plus fortement comprimé. Arrêtez un instant le cours d'une source, elle n'en jaillira qu'avec plus d'impétuosité !

Gardons-nous donc de fausser la sincérité des élections; c'est à cette sincérité que nous devrons d'échapper à la gravité des circonstances. Il importe que toutes les opinions se produisent pour ce qu'elles valent, et tous les intérêts pour ce qu'ils pèsent ; il importe que le pays et le gouvernement sachent exactement à quoi s'en tenir sur la force respective de chaque parti, et sur ses prétentions fondées ou non.

Comment le pays et le gouvernement sauront-ils ce qu'il est essentiel qu'ils sachent, si le suffrage universel ne le leur apprend pas; et comment le suffrage universel le leur apprendra-t-il, si on ne s'applique qu'à le

faire mentir au lieu de s'appliquer à lui faire dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?

La discussion, nous le savons, de toute forme de gouvernement autre que la forme républicaine, proclamée *définitive* par la Constitution, est interdite; mais c'est là encore une de ces interdictions qui prouvent jusqu'à quel point sont inutiles et puériles toutes ces prétendues limites mises à la libre expression des opinions. Est-ce qu'un comité électoral, par le seul fait de la composition de son personnel, n'indique pas aussi clairement sa tendance et son but que s'il arborait un drapeau ou rédigeait un manifeste? Est-ce que l'électeur qui écrira sur son bulletin le nom de M. Guizot de préférence au nom de M. Ledru-Rollin, ou celui de M. Laity de préférence à celui de M. Berryer, n'exprimera pas son opinion aussi clairement que s'il la développait fort longuement? Est-ce que chaque nom de candidat n'aura pas sa signification précise sur laquelle il n'y aura nul risque de s'égarer?

La France, si elle le veut, a donc tous les moyens de sortir de l'obscurité de la situation

et de faire jaillir la vérité du suffrage universel.

Elle le peut, elle le doit.

C'est en sondant les écueils des mers inconnues qu'on parvient à rendre la navigation plus sûre et les naufrages plus rares.

Ne craignons pas de jeter la sonde dans l'océan électoral.

Que dans chaque département, chaque parti ait son comité, et que chaque comité ait sa liste.

Si on ne connaît pas l'étendue et la profondeur du mal, comment y proportionnera-t-on le remède ?

LA RUE DE POITIERS.

17 mars 1849.

S'il y avait lieu de fonder un vaste comité de 72 membres, c'était avant le scrutin du 10 décembre, afin de former contrepoids à l'action de 86 préfets, de 214 sous-préfets et d'une nuée de fonctionnaires publics battant les campagnes en tous sens pour discréditer la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte au profit de celle de M. Eugène Cavaignac; c'était avant le scrutin du 10 décembre, afin de contenir le débordement d'épopées impudentes, de caricatures odieuses, d'affiches officielles payées sur les fonds secrets du ministère; c'était avant le scrutin du 10 décembre, afin

de neutraliser l'action exercée par les deux cents représentans partis à tire d'ailes pour rendre plus imposante la majorité, — ils n'en doutaient pas, — acquise à l'élection du chef du pouvoir exécutif.

Eh bien! à cette époque, quand il eût été essentiel et courageux d'agir; quand, sous l'impression douloureuse des journées de juin, la France abusée pouvait être indécise entre deux noms; quand la presse de Paris était condamnée au silence par le régime de l'état de siége et par la crainte de la suspension; quand le départ des malles-postes était arbitrairement retardé de six heures; quand le télégraphe s'agitait convulsivement; quand les électeurs étaient presque entièrement privés de moyens de s'éclairer, que faisait, que décidait la réunion dite ***Réunion de la Rue de Poitiers***? Elle décidait solennellement qu'elle s'abstiendrait de toute immixtion dans l'élection du président de la République, et M. Thiers, consulté par une députation de la ville du Havre sur la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, répondait en se servant pour la qualifier des termes les plus méprisans.

De quel droit aujourd'hui, et à quel titre, après une telle conduite dont le triste souvenir est tout frais encore, intervenir dans des élections où les départemens savent mieux que ne peut le savoir Paris ce qu'ils ont à faire? Est-ce que les départemens vous ont demandé, le 10 décembre, quel nom ils devaient écrire sur leur bulletin? Ils s'en sont bien gardés; ils savaient que vous ne leur eussiez pas répondu, de peur de vous compromettre; ils avaient lu les séances de l'Assemblée nationale dans le *Moniteur* des 27 octobre et 26 novembre!

Que voulez-vous donc? — Vous voulez, en faisant jouer adroitement tous les ressorts de l'intrigue, en mettant à contribution toutes les influences combinées d'une coalition tardive, en exploitant toutes les passions aveugles, toutes les défiances irréfléchies, en empruntant au gouvernement tous ses moyens occultes d'action, afin de rendre plus efficace l'activité de votre correspondance, vous voulez faire par une voie détournée et dans un sen contraire, ce qu'essaya en mars 1848 M. Ledru-Rollin, au moyen de ses circulaires, de

ses commissaires et de ses bulletins ; vous voulez exploiter la peur ; vous voulez, quelques-uns que vous êtes, imposer vos noms à un grand nombre de colléges, afin de parvenir plus sûrement à votre but, qui est de mettre en tutelle le Président de la République, et de l'empêcher ainsi de donner cours à ses idées, à ses instincts; instincts et idées qui, vous le savez, ne sont pas d'accord avec les vôtres ! Vous voulez, à toute pensée grande et généreuse qui se fera jour dans son esprit, l'y refouler en la traitant d'erreur et d'utopie, et en prenant à témoin de vos paroles que la France est de votre avis, parce que vous aurez réussi à vous faire élire par trois, quatre ou cinq départemens ; vous voulez, par l'élection du 13 mai, ôter à l'élection du 10 décembre sa signification populaire ; vous voulez, enfin, effacer le nom de Bonaparte sous le nom de Thiers.

Faire du nom de M. Thiers le drapeau des prochaines élections générales, en usant de tous les moyens pour que M. Thiers ait, le 13 mai 1849, un nombre de nominations supérieur au chiffre des dix élections de M. de

Lamartine, le 23 avril 1848 : tel est le but qu'on se propose et qu'on ne dissimule pas. La Coalition de la rue de Poitiers est tout uniment une machine à haute pression de la force de 72 hommes, inventée à l'effet de tirer de l'urne électorale plusieurs fois le nom de M. Thiers, et d'empêcher le nom de M. Guizot d'en sortir. Ce que redoute par-dessus tout M. Thiers, c'est que M. Guizot ne soit élu; aussi déjà tout est-il mis en mouvement dans le département du Calvados pour faire échouer cette élection, taxée hautement d'*imprudente* par la coalition de la rue de Poitiers.

Imprudente! En quoi donc? Est-ce que ce n'est pas la politique de M. Guizot qui prévaut plus que jamais, moins l'autorité de sa parole?

LES SAUVEURS!

19 mars 1849.

Le manifeste électoral de la Coalition de la rue de Poitiers est la condamnation de plusieurs anciens ministres signée par eux-mêmes ; en effet, s'il est vrai, comme l'affirme le manifeste, que « *la société soit en péril,* » que «*l'édifice social soit miné,* » qu'est-ce que cela prouve? — Cela prouve que ceux qui ont été ministres de 1830 à 1848 n'ont pas fait ce qu'il fallait faire pour préserver la société et affermir l'édifice social ; cela prouve qu'ils n'ont pas mieux compris le sens de la révolution de 1830, qu'ils ne comprennent encore au-

jourd'hui le sens de la révolution de 1848. Qu'ont-ils fait pour combattre efficacement le progrès de ce qu'on appelle les idées socialistes ? — Ils ont fait :

Le 24 fevrier 1840, une circulaire signée Duchâtel, pour demander aux préfets des *renseignemens relatifs à l'extinction et à la répression de la mendicité.*

Le 31 juillet 1840, une autre circulaire signée Ch. Rémusat, pour demander aux préfets une *statistique générale des mendians et indigens;* le 6 août 1840 une troisième circulaire également signée Ch. Rémusat, adressée aux préfets, pour les inviter *à faire délibérer les conseils généraux sur les questions relatives au paupérisme et à la charité légale.*

Voilà ce qu'ils ont fait ! — Trois circulaires, lesquelles sont devenues ce que deviennent, en France, toutes les circulaires.

Nous avons sous les yeux la nomenclature de toutes les lois présentées, discutées, votées du 11 août 1830 au 23 février 1848 ; qu'elle triste nomenclature de lois stériles ! Pas une seule des grandes questions sociales qu'il

faudra tôt ou tard résoudre ; pas une seule franchement abordée, consciencieusement étudiée !

« Ils ont oublié, — disent-ils, — leurs an-
» ciennes divisions pour *s'unir contre l'anar-*
» *chie.* » Qu'appellent-ils l'anarchie ? — Est-ce l'insurrection ? L'effervescence populaire n'est pas à craindre là où l'organisation administrative est ce qu'elle doit être, là où le pouvoir est entre les mains d'hommes qui ne s'enfuient pas à toutes jambes dès que le péril exige autre chose que des discours. Ce que nous appelons, nous, l'anarchie, c'est l'absence d'autorité par suite de la mauvaise constitution du gouvernement. L'anarchie ne monte pas, elle descend. Ni la révolution de juillet 1830, ni la révolution de février 1848, en admettant même qu'on les eût entreprises, ne se fussent accomplies, si l'anarchie n'avait pas été dans le gouvernement plus encore que dans la rue. On n'avait pas su prévenir, on ne sut pas mieux résister. L'expérience de 1830 n'a servi de rien à l'épreuve de 1848, la leçon de 1848 ne demeurera pas moins infructueuse. Pourquoi ? Parce qu'au lieu de re-

chercher sans passion, les causes vraies du triomphe des révolutions, on préfère, on trouve plus facile de débiter des phrases creuses contre l'anarchie.

S'unir contre l'anarchie! — Voilà bien de ces mots qui prouvent que ceux qui les ont tracés écrivent sans réflexion et sans idée. On conjure l'anarchie, on ne *s'unit* pas contre elle. On fait cesser le désordre, on ne *s'unit* pas contre lui, pas plus qu'on ne *s'unit* contre la foudre tombant de la nue, ou contre la chaudière d'une machine à feu brisant ses parois. C'est là une question de savoir, ce n'est pas là une question de nombre. Comment empêche-t-on une chaudière d'éclater, comment empêche-t-on la foudre de ravager? On empêche une chaudière d'éclater, non en *s'unissant* contre elle, mais en étudiant avec soin, pour les faire disparaître, toutes les causes d'explosion; on empêche la foudre de ravager, non en *s'unissant* contre elle, mais en se rendant compte avec exactitude de ses lois. Il n'y a qu'une manière d'empêcher l'anarchie, ce n'est pas de *s'unir* contre elle, c'est de faire comme a fait Francklin lorsqu'il a inventé le

paratonnerre, c'est de faire comme a fait Stephenson lorsqu'il s'est appliqué à rendre plus rares les explosions des machines à feu.

Que dirait-on d'un architecte qui, après avoir fait construire un vaste édifice surmonté de la tige destinée à provoquer la foudre, n'aurait oublié qu'une chose, le fil conducteur qui doit diriger vers la terre ou dans l'eau l'électricité soutirée du nuage avant qu'elle ait eu le temps d'éclater? On dirait avec raison qu'au lieu d'écarter le danger, il l'a appelé; qu'au lieu de diminuer le péril, il l'a aggravé. Eh bien! c'est ainsi qu'en France l'autorité est placée au faîte de l'édifice social; elle appelle sur lui la foudre des révolutions et ne sait pas la diriger. L'insurrection, si vous le préférez, l'anarchie, est un effet; elle n'est pas une cause; la véritable cause, c'est la présomption de votre ignorance, qui ne sait qu'accuser toujours, observer jamais.

Nées de la Peur, les lois de septembre 1835, présentées par M. de Broglie, alors président du conseil, et par M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, ces lois qui devaient préserver la

royauté, l'ont perdue en l'entretenant dans une dangereuse sécurité, et en comprimant le droit de discussion. Cela n'empêche pas, cependant, MM. de Broglie et Thiers de se poser de nouveau en sauveurs de la société, avec le concours de MM. d'Haussonville et de Morny. Le 24 février, où étaient-ils tous?

Malheureux roi qu'ils ont perdu! Malheureuse France qu'ils vont perdre encore!

LE COMITÉ DES 15.

5 avril 1849.

Nous distinguons dans *la Réunion de la rue de Poitiers :*

D'abord la Réunion parlementaire qui s'est constituée dans le but d'établir un contrepoids aux autres réunions parlementaires du Palais-National, de la salle Taitbout, etc.;

Ensuite la Réunion électorale qui s'est formée en Comité des 15, à l'effet d'intervenir dans les élections du 13 mai ;

Enfin la Réunion politique qui s'est donné pour mission d'organiser une contre-propa-

gande d'où jaillira la lumière par le choc de la discussion.

Comme Réunion parlementaire présidée par l'honorable général Baraguay-d'Hilliers, nous n'avons jamais eu qu'à applaudir à la pensée qui l'avait inspirée ; comme Réunion politique, nous avons fait mieux que de louer l'initiative qu'elle a prise ; mais comme Réunion électorale, nous persistons plus que jamais dans le jugement que nous en avons porté. Déjà ce que nous avions prévu se vérifie, déjà le fait donne pleinement raison à notre opinion.

Qu'on lise la réponse suivante, adressée à messieurs les maires et adjoints de la ville de Lisieux.

« Messieurs,

» Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous annoncez que des amis de M. Guizot songent à le porter, dans le département du Calvados, à l'Assemblée nationale ; *vous désirez savoir comment le comité électoral de la rue de Poitiers envisage une candidature qui, dans la situation actuelle, pourrait entraîner quelques-uns de ces dangers que nous nous efforçons d'éviter ?*

» Le comité électoral de la rue de Poitiers, en répondant à la question que vous lui posez, *risquerait lui-même de diviser le parti modéré.* Il se borne donc à souhaiter que les électeurs du Calvados s'organisent et forment des comités qui assurent l'unité des votes, et fassent prévaloir la véritable opinion du pays; il sera d'ailleurs très empressé d'entrer en rapport avec ces comités, et de s'associer, autant qu'ils le désirent, à leurs travaux.

» Agréez, etc.

» MOLÉ, DE NOAILLES, CHAMBOLLE, MONTALEMBERT, F. BARROT, A. FOULD, DE BROGLIE, BERRYER, DE LARCY, RÉMUSAT, THIERS, DUVERGIER DE HAURANNE, F. DE PERSIGNY. »

Vous êtes dans l'embarras, dans la perplexité, vous désirez avoir une opinion, vous implorez un conseil, eh bien! vous vous en passerez, vous n'en aurez pas! Vous ne savez que faire? eh bien! faites ce que vous voudrez! — Telle est la traduction fidèle de la réponse du Comité des quinze.

Cette réponse dérisoire est-elle une réponse sérieuse? — Nous le demandons à tous ceux

qui la liront, nous le demandons surtout à M. le maire de Lisieux, à MM. ses adjoints et à toutes les personnes notables qui ont signé la lettre adressée au comité de la rue de Poitiers ?

S'il faut juger par ce spécimen de la nature et de l'importance des services que rendra à la France, en péril, le comité, en permanence, des 15, n'avions-nous pas raison de dire que la Réunion électorale de la rue de Poitiers ne servirait qu'à accroître les difficultés dans le présent et qu'à aggraver les embarras dans l'avenir ?

Après cette réponse curieuse, que vont faire les électeurs du Calvados ?

S'ils font bien, ils n'hésiteront pas; ils nommeront M. Guizot.

Ils le nommeront, parce qu'il n'est pas juste qu'on sépare l'homme du système ; que l'on prenne l'un et que l'on écarte l'autre.

Ils le nommeront, parce que, le 24 février, M. Guizot avait cessé d'être ministre, et qu'il ne serait pas juste de le rendre responsable de ce que M. Thiers, qui était président du con-

seil, le 24 février, manquant totalement de présence d'esprit et du plus vulgaire des courages, n'a su défendre ni la royauté ni la charte, prendre aucune mesure ni le jour ni le lendemain.

Ils le nommeront, surtout, parce que le suffrage universel doit s'appliquer à ne laisser à l'écart aucune force, aucun talent dont les circonstances peuvent rendre le concours utile, l'appui nécessaire.

Le suffrage universel, s'il ne veut pas être un mensonge dangereux, s'il veut être un heureux dénoûment, le suffrage *universel* ne doit pas être *exclusif*; il doit être le faisceau de toutes les renommées, de toutes les émulations, de tous les savoirs, de toutes les doctrines fausses et vraies qu'il importe de mettre en présence afin qu'elles se contrôlent l'une par l'autre, et que la France attentive puisse s'éclairer et prononcer.

Plénitude de l'exercice du droit de discussion ;

Ni ostracisme général ;

Ni ostracisme légal.

La France est placée dans des circonstances où elle aura encore à traverser des épreuves si difficiles que nul, à moins de présomption excessive ou d'imprudence coupable, n'a le droit de la priver d'une seule des ressources ou des combinaisons que l'imprévu peut tenir en réserve.

En temps de révolution, les événemens marchent vite.

Ainsi, aux élections d'avril 1848, nul ne songeait à réélire M. le maréchal Bugeaud ; on n'y songeait pas encore en juin ; même en septembre, le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* l'excluaient de leurs listes, pour y inscrire de préférence M. Edmond Adam, candidat emprunté à la rédaction du *National*.

Pourquoi donc « *le parti modéré risquerait-* » *il de se diviser sur le nom de M. Guizot?* » Est-ce que cette crainte a arrêté le Comité de la rue de Poitiers? Est-ce qu'elle l'a empêché de s'adjoindre MM. d'Haussonville et de Morny?

Entre M. de Morny, proposant, le 25 juin, à la majorité de se déclarer *satisfaite*, et M. Guizot, encouragé par ce vote, qu'elle diffé-

rence fait donc le Comité de la rue de Poitiers ?

Nous eussions compris, sans l'approuver, l'exclusion systématique de tous les *satisfaits ;* mais dès qu'on en appelle plusieurs à venir, rue de Poitiers, diriger les prochaines élections générales, nous l'avouons, nous ne comprenons pas qu'on écarte M. Guizot.

Il faut être conséquent, il faut être juste.

Le talent aura toujours à nos yeux des droits que n'aura jamais la servilité.

CONFUSION ÉLECTORALE.

17 avril 1849.

La confusion dont le *Comité électoral de la rue de Poitiers* a donné le funeste exemple est partout, dans les esprits et dans les listes. On nous écrit : « Ce qu'on fait la veille est défait le lendemain : les noms qu'on avait adoptés sont abandonnés ; ceux qu'on avait abandonnés sont repris. » Nulle part on ne parvient à s'entendre que pour se contredire. Il était facile de prévoir qu'il en serait ainsi. On peut transi-

ger sur des prétentions personnelles; mais comment transiger sur des noms propres qui résument implicitement des principes qui s'excluent? Tel nom veut dire : *Retour de la légitimité*; tel autre nom signifie : *Avènement de la Régence;* un troisième nom est l'équivalent de *Louis-Napoléon, empereur des Français*; un quatrième nom est l'écho fidèle de ces mots : *Respect de la Constitution.* Inscrivez donc tous ces noms à la suite l'un de l'autre sur la même liste! Quelle valeur politique, quel sens électoral aura cette liste?

Si les électeurs ne savent déjà plus comment échapper à la confusion des opinions, que sera-ce donc des représentans qui auront été élus par voie de compromis?

Qui et *quoi* représenteront-ils?

Par le suffrage universel, la France pouvait enfin sortir, le 13 mai 1849, de la complication de ces trois dates historiques : 24 février 1848, — 27 juillet 1830, — 17 avril 1814; pour cela, il n'y avait qu'à laisser à chaque opinion son indépendance, sa sincérité, son drapeau, son comité; c'est ce que nous

voulions, mais c'est ce que n'a pas voulu la *Réunion de la rue de Poitiers.*

Pauvre France ! toujours ballottée par l'impuissance, entre l'intrigue et l'insurrection, l'insurrection et l'intrigue.

LE MENSONGE UNIVERSEL.

11 mai 1849.

Les efforts qu'on fait, en tous sens, la peine extrême qu'on se donne pour fausser le suffrage universel ne sauraient se décrire.

Comités innombrables les plus étranges et les moins sérieux, prétendues réunions préparatoires, scrutins trompeurs ou illusoires, listes apocryphes, listes bariolées, listes ridicules, rien n'est épargné pour surprendre le suffrage de l'électeur qui, tiré à droite, tiré à gauche, ne sait plus auquel entendre. Singulière manière, il faut en convenir, de diriger l'esprit public, de contenir les partis, de sim-

plifier la situation, que d'aggraver ainsi la confusion, les complications, les illusions, les périls !

Qu'est-ce que le suffrage universel ? Que doit-il être ? Le moyen d'interroger le pays : majorité et minorités ; le moyen de savoir ce que veut l'une et ce que pensent les autres ; le moyen de pénétrer dans tous les replis de la conscience publique, de recueillir ses aveux et de sonder ses secrets. Eh bien ! que fait-on à l'envi ?

On étouffe ses secrets, on repousse ses aveux, on contraint les minorités à se coaliser, au lieu de les laisser naturellement se diviser; on oblige les candidats à déchirer leurs drapeaux pour s'en faire des travestissemens ; de toutes parts c'est à qui réussira le mieux à composer une majorité factice, une majorité de faux aloi, à convertir, enfin, le suffrage universel en mensonge universel !

A quoi aboutiront tant d'efforts ? — A faire de l'Assemblée législative une grande mêlée parlementaire où tous les masques politiques tomberont au premier choc, où tous les dissentimens se feront jour à la première épreu-

ve qui aura pour objet de constater l'union ! Voilà ce qu'on aura gagné à faire de l'hypocrisie, à mettre le mensonge à la place de la vérité, sous prétexte de s'unir contre un danger qu'au lieu de diminuer on n'aura fait qu'accroître !

Deux systèmes étaient en présence :

L'un qui consistait à passer la revue de tous les partis, à se rendre compte des forces de chacun d'eux, à appeler à se produire à la tribune législative toutes les idées, toutes le nuances, toutes les erreurs, toutes les exigences ;

L'autre qui consistait à tenir la conduite entièrement opposée, à garder le silence quand il aurait été opportun de parler, à cacher sa cocarde quand il eût été loyal de la montrer ; à s'efforcer, enfin, de faire vivre trois têtes sur un seul corps ;

L'un qui consistait à procéder par voie d'admission, de concorde et de pacification ;

L'autre qui consistait à procéder par voie d'exclusion, de confusion et de complication ;

L'un qui consistait à ouvrir une issue au virus social pour le chasser ;

L'autre qui consistait à le répercuter pour le cacher.

C'est ce dernier système qui a prévalu, contre notre avis; moins de six mois suffiront pour reconnaître dans quelle voie fausse et dangereuse on s'est obstinément engagé.

Où donc, après tout, aurait été le danger, quand il y aurait eu, dans la prochaine assemblée législative, quelques *républicains de la veille* de plus, et quelques *républicains du lendemain* de moins? Eût-on encouragé toutes les oppositions à se produire, au lieu de s'efforcer de les comprimer, n'était-il pas certain que les républicains de la veille ne parviendraient jamais à dépasser le chiffre d'une minorité très restreinte? Pourquoi donc avoir mis contre soi les dehors et les torts d'une intolérance superflue?

Loin d'appréhender qu'à Paris et dans quelques autres grandes villes les ouvriers ne s'entendissent et n'assurassent l'élection de

leurs candidats, il fallait plutôt le désirer, car c'était les gagner à la cause du scrutin contre la barricade, de la raison contre la force, de la discussion contre l'insurrection, du temps contre l'impatience, de l'espérance contre le désespoir! Ce que nous craignons, nous, ce ne sont pas les ouvriers qui vont voter, ce sont les ouvriers qui dédaignent de se faire inscrire, de même qu'en août 1847 ce qui nous inquiétait, ce n'était pas qu'on applaudît M. Odilon Barrot dans les banquets, mais qu'on l'y sifflât. A cette époque, lorsque le ***Journal des Débats***, enivré, triomphait de ces sifflets, et que la ***Presse*** les qualifiait de sinistre présage, lequel de ces journaux voyait le plus clair au fond de la situation et le plus juste dans l'avenir? Les ouvriers qui votent, n'importe pour qui, sont des ouvriers qui espèrent et qu'on peut rallier; mais les ouvriers qui systématiquement ne votent pas, sont des ouvriers qui se défient des institutions: de ceux-là il y a tout à craindre. Aussi, loin de considérer comme un triomphe dont on devrait se réjouir, la défaite de tous les candidats dont la coalition de la rue de Poitiers poursuit l'exclusion à outrance, l'envisagerions-nous,

au contraire, comme un symptôme de la nature la plus grave. Nous redoutons moins les républicains de la veille en dedans qu'en dehors de l'Assemblée législative. On peut s'en rapporter pleinement à eux pour se contredire à la tribune et se diviser sur les votes. N'avons-nous pas vu dans la même séance MM. Jules Favre et Louis Blanc s'opposer au bannissement de Louis-Napoléon Bonaparte, réclamé par MM. Buchez et Ledru-Rollin? L'altercation la plus violente n'a-t-elle pas éclaté entre M. Proudhon et M. Félix Pyat?

Non, à nos yeux le danger n'est pas qu'il y ait au sein de l'Assemblée législative trop de républicains de la veille ; nous craindrions plutôt qu'il y en eût trop peu, car ce sont les minorités considérables qui font les majorités compactes. Plus une majorité est forte et moins elle est unie ; plus une majorité est forte et plus le pouvoir paraît faible s'il est dépourvu d'idées. La majorité de 1846 est là pour l'attester !

Tous les embarras, les plus graves, il faut qu'on s'y attende et qu'on s'y prépare, viendront, non pas des républicains de la veille,

mais de ceux des républicains du lendemain qui n'ont accepté que comme des transitions tacites la République du 24 février et l'élection du 10 décembre. Personne n'étant resté dans la sincérité de ses antécédens, il n'y aura que des situations fausses, ce qui ne fût pas arrivé si chaque parti eût arboré franchement son drapeau dans les élections, si chaque parti eût institué ses comités distincts, et si chaque candidat eût été tenu de déclarer sous la caution morale de quel comité représenté par ses chefs légitimes il se présentait. Or, toute situation fausse est essentiellement précaire. Sur le suffrage universel on pouvait construire un édifice solide ; sur le mensonge universel, on n'élèvera qu'un fragile échafaudage. A moins d'insurrection qui éclate dans la rue, la division ne tardera pas à éclater dans la majorité. Trois mois ne se seront pas écoulés après le 13 mai, que déjà l'Assemblée législative aura fait regretter l'Assemblée constituante. C'est ce que nous n'avons cessé de dire, c'est ce qui devient chaque jour plus manifeste quand on plonge au fond des choses, quand on interroge les prétentions qui se taisent et les illusions qui se trahissent, quand

on regarde de près les pilotes et qu'on les voit prendre l'écueil pour le port.

Ce qu'il y avait à faire entre le 10 décembre et le 13 mai était cependant bien simple; il n'y avait qu'à amnistier le passé, qu'à abroger toutes les lois de proscription, qu'à jeter un voile d'oubli sur toutes les fautes, sur toutes les erreurs dont pas un seul parti, en France, ne pouvait dire qu'il n'eût à peu près également sa part devant l'histoire; il n'y avait qu'à interroger le suffrage universel et qu'à le laisser faire!

Mais il est arrivé au suffrage universel ce qui était advenu au gouvernement représentatif; nous n'avons pas eu de cesse que nous n'ayons faussé l'un comme nous avions faussé l'autre. La royauté tout entière a passé sous le cylindre où elle avait eu l'imprudence de mettre le doigt. Puisse la guerre civile ne pas sortir du mensonge universel!

AVANT LE SCRUTIN.

13 mai 1849.

Avant que le scrutin s'ouvre demain matin dimanche et se ferme lundi soir, nous tenons à constater solennellement une dernière fois qu'au fond du scrutin une seule chose se trouvera : — l'impuissance.

L'impuissance contre laquelle la France se débat depuis la chute de l'empire !

L'impuissance qui a donné le jour à deux révolutions : celle du 27 juillet 1830 et celle du 24 février 1848 !

L'impuissance qui renferme dans ses flancs une quatrième et nouvelle révolution !

L'impuissance qui s'accuse par toutes les constitutions qu'elle a enfantées sans qu'une seule naquît viable !

L'impuissance qui s'atteste par la fragilité, par l'indigence de ses œuvres !

L'impuissance qui se traîne péniblement entre la résistance aveugle et l'agitation stérile !

L'impuissance qui a pour cause une forme de gouvernement mal appropriée à la solution des questions !

L'impuissance, enfin, qui nous conduit à la décadence !

Que les républicains de la veille soient un peu plus ou un peu moins clairsemés sur les bancs de la nouvelle Assemblée, où vont s'asseoir, en immense majorité, les républicains du lendemain, l'impuissance sera la même !

Elle sera la même, parce qu'on ne réformera rien de ce qu'il faudrait réformer ; parce qu'on continuera de subordonner l'aptitude à l'opinion, au lieu de subordonner l'opinion

à l'aptitude; parce qu'on persistera à disserter quand il serait urgent d'agir; parce qu'on n'osera pas plonger au fond de cette société où le limon qui s'amasse monte chaque année plus haut près de la surface; parce que la crainte de verser dans l'abîme est telle qu'on ne songera qu'à s'enfoncer plus profondément encore dans l'ornière.

L'aînée de nos révolutions n'a pas, il s'en faut, remplacé tout ce qu'elle a détruit.

Le gouvernement constitutionnel qui a succédé à l'Empire n'a guère été qu'un gouvernement improvisé sous les tentes de l'invasion étrangère plantées deux fois à Paris, en 1814 et en 1815.

Emprunté à l'Angleterre, où une puissante aristocratie est restée debout, où les pauvres prélèvent une taxe considérable, où l'habitude de la liberté en a dissipé l'ivresse, où l'esprit national est fortement développé et amplement satisfait, où la confiance dans le progrès des institutions est telle qu'on sait patiemment attendre, où le pays s'administre par lui-même, où rien ne fait obstacle aux efforts de l'activité industrielle; — emprunté inconsidéré-

ment à l'Angleterre, le régime des assemblées délibérantes a été importé parmi nous sans qu'i vînt à la pensée d'aucun homme d'Etat de se demander quelles modifications plus ou moins profondes ce régime devait subir, afin de s'adapter étroitement à un État très différent, presqu'opposé, à un État d'où toute aristocratie achève de disparaître, où la liberté n'est qu'un accès, conséquemment un excès, où l'esprit de parti est aussi fort que l'esprit d'association est faible, où l'esprit public est absent, où la défiance, d'un côté, l'impatience, de l'autre, sont en lutte permanente, où le sol est morcelé à l'infini, où l'égalité des fortunes tend rapidement à s'opérer par l'égalité des partages dans les successions, où les fonctions publiques sont recherchées avec une avidité qui ne trouve pas un contrepoids suffisant dans l'esprit d'entreprise, d'industrie, de commerce, où les communes sont en tutelle, où tout aboutit, sans qu'on puisse l'éviter, à une centralisation administrative qui a deux torts : celui d'être exagérée et celui d'être imparfaite, où, enfin, toute seconde que perd un ministre est une impulsion de moins au cœur de trente-cinq millions d'hommes !

Le système représentatif et la centralisation administrative ne sont-ils pas deux régimes incompatibles, deux régimes dont l'un exclut l'autre, et entre lesquels il faut opter?

S'ils ne sont pas incompatibles, comment peut-on les faire vivre ensemble sans qu'ils se nuisent? Cette question, quel ministre se l'est jamais adressée? Cette enquête, quel cabinet l'a jamais entreprise? Était-il cependant une enquête qui fût plus importante, plus nécessaire?

C'est en vain que, sous les deux monarchies de 1815 et de 1830, on voyait les ministres qui passaient pour les plus forts, les plus habiles, se succéder aux affaires pour aboutir tous de la même présomption à la même impuissance. Cette impuissance était toujours une déception, jamais un enseignement; aussi recommençait-on sans cesse la même épreuve, qui consistait à changer les hommes au lieu de changer les choses.

Eh bien! ce qu'on a fait pendant 35 ans, c'est ce qu'on va faire encore. On croit que l'Assemblée législative rendra la tâche du gouvernement plus facile. Illusion! illusion!

Qu'importe à qui ne sait pas jouer du violon que le violon qu'on lui présente soit excellent ou détestable? Républicains de la veille et républicains du lendemain ont été vus à l'œuvre; on sait ce dont ils sont capables, on sait ce qu'ils ont fait, on sait exactement de quelle étendue d'initiative et de quelle justesse d'idées ils sont doués.

Nous n'en attendons rien, absolument rien, car ce qui caractérise l'impuissance c'est l'intrigue, et ce qui caractérise l'intrigue c'est l'impuissance.

Intrigue et impuissance, voilà tout ce qui sortira du scrutin!

Électeurs et candidats se font d'étranges illusions, si nous en jugeons par toutes les lettres qui nous sont adressées, et par toutes les professions de foi qui sont publiées.

Que d'électeurs s'imaginent qu'ils auront

puissamment concouru au raffermissement de la société ébranlée, s'ils parviennent à écarter telle liste qui les effraie au profit de telle autre qui les rassure! Que de candidats, insistant pour qu'on les choisisse, se persuadent candidement qu'il n'y a qu'à les élire pour améliorer la situation, aplanir les difficultés, écarter les périls et résoudre les questions. Ils se croient consciencieux! Il faut en convenir on ne saurait pousser plus loin l'ingénuité de la présomption.

On dit : Il faut que la majorité soit forte; mais on ne dit pas : Que ferons-nous de la majorité.

On dit : Il faut s'entendre; mais on ne dit pas : Sur quoi? On s'en garde bien.

Le lendemain du jour où la nouvelle Assemblée aura achevé de vérifier ses pouvoirs, et devra constituer son bureau définitif, apparaîtront tous les embarras. On ne les aura pas prévus; on n'aura pas voulu les prévoir.

Que fera-t-on?

Une majorité est un instrument; c'est un

levier; mais qu'est-ce qu'un levier livré à lui-même?

Une majorité vaut ce que vaut le gouvernement qui la met en mouvement.

Si le gouvernement vaut peu, que vaudra la majorité?

LES QUATRE PARTIS.

16 mai 1849.

Quatre partis étaient en présence :

Le parti légitimiste ;

Le parti orléaniste ;

Le parti bonapartiste ;

Le parti socialiste.

Si le suffrage universel n'eût pas été faussé par la peur, à l'heure où nous écrivons aujourd'hui, on connaîtrait la pensée de la France ; elle l'eût dite sans réticence et sans déguisement.

Chaque parti se fût compté.

Tous les masques fussent tombés.

Toutes les nuances se fussent fondues.

Toutes les illusions se fussent dissipées.

Chaque parti sachant exactement à quoi s'en tenir sur sa force absolue et relative, comparée à la force soit réunie, soit séparée des trois autres partis, aurait su conséquemment quelle conduite il devait adopter, quelles alliances il devrait contracter, quelles transactions il devrait offrir ou accepter ? Les élections du 13 mai eussent été un dénouement ; elles ne vont être qu'une nouvelle péripétie.

A peine si le scrutin vient d'être fermé, et déjà le sentiment général est qu'il n'en sortira qu'une énigme.

Partout, dès que nous prêtons l'oreille, nous entendons l'écho de notre voix ; nous entendons répéter presque mot à mot tout ce que nous n'avons cessé de dire depuis le 20 décembre.

Sur les visages est la curiosité, mais au fond des esprits est l'anxiété.

On n'espère pas, on attend.

Nul ne s'abuse jusqu'à s'imaginer que parce que plusieurs socialistes n'auront pas été réélus, les sources du socialisme seront taries, et les plaies de la société cicatrisées.

Que va faire la nouvelle Assemblée? Que va faire la majorité nouvelle?—Telle est la question que s'adressent toux ceux qui s'abordent, et la question tombe sans que personne la relève. Candidats et comités, électeurs et élus n'en savent pas plus, à cet égard, les uns que les autres, et les *Quinze* de l'impasse Poitiers ne seraient pas les moins embarrassés si la question leur était posée, et qu'il leur fût interdit de l'éluder.

Le vaisseau de la France va donc encore une fois être lancé à la mer sans direction, sans boussole, sans pilote, au gré des vagues et des tempêtes.

Aucune ligne de conduite tracée.

Aucune prévision arrêtée.

L'imprévoyance croit s'absoudre en s'exprimant ainsi :

« Se tracer un plan, ce serait s'engager.

» Prévoir, ce serait lâcher la proie pour » l'ombre.

» Calculer les probabilités, ce serait s'ex- » poser à se tromper.

» Dieu protége la France! Donc, à la grace » des événemens! Ils seront ce qu'ils seront; » quand ils éclateront il sera temps de se » gouverner en conséquence. Un grand pays » tel que la France ne saurait jamais sombrer.»

Ces lieux-communs sont les seules paroles qu'on recueille. Lieux-communs dangereux! car la nation qui ne croit pas qu'elle puisse jamais décheoir est plus près qu'elle ne le pense de son déclin. Moins elle le voit, plus elle le hâte.

C'est ainsi que de quatre ports qu'on pouvait creuser pour en rendre l'accès plus facile et plus sûr, un manque de sincérité aura fait quatre écueils, dont le danger, pour apparaître dans toute son étendue, n'aura pas besoin de quatre mois.

Il n'y avait pas à hésiter sur la conduite à

tenir ; il n'y en avait qu'une seule qui fût sûre : c'était celle que conseillait la loyauté. Il fallait, qu'au lieu de se cacher sous la cocarde républicaine, parti légitimiste, parti orléaniste, parti bonapartiste, osassent arborer chacun son drapeau ; il fallait, qu'au lieu de se coaliser, chacun restât dans son camp ; il fallait avoir le courage d'interroger franchement la majorité. C'était l'unique moyen, sans sortir de la Constitution, de poser nettement pour un avenir peu éloigné, la question entre la monarchie légitime et la république démocratique; c'était l'unique moyen de simplifier la situation; c'était l'unique moyen d'en finir avec toute prétention dynastique souverainement condamnée ; c'était l'unique moyen de vider par le scrutin le différend qui tient en suspens tous les esprits et toutes les transactions, empêche le travail de reprendre son cours et le crédit son niveau.

Alors, le scrutin devenait l'arbitre suprême, l'arbitre amiable, l'arbitre irrécusable entre les trois partis rivaux et les deux régimes contraires.

Si le régime républicain l'emportait, c'est à

dire s'il avait la majorité, s'il comptait dans l'Assemblée législative plus de 376 voix, toute prétention dynastique, sans distinction d'origine, s'effaçait devant l'expression de la volonté nationale. Lois du 10 avril 1832 et décret du 26 mai 1848, n'avaient plus d'objet, pas même de prétexte. Une situation toute nouvelle se préparait pour l'exilé de Frossdorff comme pour les bannis de Claremont. Le titre de prétendans au trône, en disparaissant, leur restituait le titre et les droits de citoyens français. Il n'y avait plus en Louis-Napoléon Bonaparte que le président de la République, élu pour quatre années par cinq millions et demi de suffrages, aux termes de la Constitution, promulguée le 4 novembre 1848. Toute arrière-pensée de changement tombait d'elle-même. La stabilité se faisait sans effort.

Si, au contraire, dans l'Assemblée législative, les républicains de toutes nuances et de toutes dates étaient en minorité non équivoque, alors, par l'abnégation, toute rivalité dynastique pouvait s'éteindre, et la légitimité pouvait revivre, de quelque part que vînt l'acte d'abdication.

Immoler son ambition au triomphe de son principe est un sacrifice trop noble pour être douloureux; il doit coûter d'autant moins qu'il élève plus. L'empereur d'Autriche, le roi de Bavière, le roi de Sardaigne, ont abdiqué sans hésiter.

Se servir du scrutin pour ramener la question de savoir si la monarchie est préférable à la république, ou la république à la monarchie : tel était le but qu'on devait se proposer; mais, à l'arbitrage du scrutin, on a préféré l'arbitrage du hasard!

C'est le hasard qui, plus que jamais, va décider des destinées de la France; car ce serait étrangement s'abuser que de croire à la possibilité de faire marcher longtemps d'accord la majorité du 10 décembre et la majorité du 13 mai. L'une et l'autre tournant en sens contraire, la plus forte des deux brisera l'autre.

APRÈS LE SCRUTIN.

29 mai 1849.

Le scrutin du 13 mai en apprenant aux travailleurs à se ranger et à se compter autour de l'urne électorale, en leur démontrant l'avantage de la discipline populaire, a donné au suffrage universel des racines d'une profondeur telle que l'on peut et que l'on doit considérer désormais la forme républicaine comme indestructible et définitive en France.

Tout parti qui méconnaîtrait l'évidence de ce fait, qui la nierait, serait un parti aveuglé par des illusions funestes.

Telle est notre conviction, lentement, impar-

tialement, froidement formée, et nous pensons qu'il importe qu'elle passe dans l'esprit de tous afin que chacun se mette à l'œuvre de la pacification, sans en être detourné par la voix de ses regrets ou de ses prédilections.

Gouvernement et peuple, partisans de la Légitimité, partisans de la Régence, partisans de l'Empire, ne nous demandons plus, aucun, lequel vaut le mieux, appliqué à la France : du régime monarchique ou du régime républicain ; car il est manifeste que le retour au régime monarchique n'est plus possible qu'à la suite d'une guerre civile, d'une coalition européenne, d'une invasion étrangère, enfin d'une catastrophe terrible quelle qu'elle soit. Or, à ce prix, qui voudrait racheter un trône fragile, un sceptre brisé quatre fois, en 1793. en 1814, en 1830, en 1848?

Demandons-nous tous, sans arrière-pensée, ce qu'il y a à faire pour réconcilier l'autorité avec la liberté; pour enter sur un pouvoir mobile des institutions stables; pour arrêter le débordement de la démagogie en creusant le lit de la démocratie : pour simplifier le gouvernement de telle sorte qu'il ne soit plus à la

société que ce qu'est le gouvernail au navire?

L'Assemblée constituante n'a pas borné son œuvre de défiance au maintien de la loi de bannissement du 10 avril 1832; cette loi, elle l'a étendue le 26 mai 1848. L'Assemblée législative aurait à prendre une mémorable initiative : ce serait d'effacer, par un vote, ces deux décrets de proscription, en même temps qu'elle adresserait à tous les prétendans, quels qu'ils soient, un solennel appel pour qu'ils renonçassent publiquement devant l'Europe à toute pensée dynastique opposée à l'affermissement de la République, à toute pensée dynastique de nature à perpétuer, en France, la discorde et le provisoire, ces deux ornières de la décadence des Empires!

Pourquoi ce solennel appel ne serait-il pas entendu? La noblesse française, représentée par le vicomte de Noailles, le duc d'Aiguillon, le marquis de Foucault, le duc de Guiche, le duc de Mortemart, le duc du Châtelet, le vicomte de Beauharnais, le vicomte Mathieu de Montmorency, a ajouté à l'histoire qu'elle avait illustrée par ses glorieux faits d'armes, une page immortelle : *la nuit du 4 août* 1789.

Pourquoi la royauté qui, dans la mémoire du peuple, a besoin de se relever de quatre chutes coup sur coup, par un grand acte d'abnégation patriotique, ne comprendrait-elle pas qu'il lui appartient de fermer le livre de notre révolution, ouvert depuis soixante ans, par un chapitre digne de la préface que nous venons de rappeler?

Pourquoi, descendans du roi Charles X, descendans du roi Louis-Philippe, descendans de l'empereur Napoléon, ne donneraient-ils pas à l'envi le glorieux spectacle de l'émulation la plus noble dans le dévoûment le plus pur?

On se défie de toutes les résolutions qui ont le caractère de la grandeur. On a tort. Ce n'est que par elles qu'on agit sur l'imagination des peuples! Ce n'est que par elles qu'on immortalise son siècle! Ce n'est que par elles qu'on répare les forces que consume dans sa marche la civilisation, cette guerre de la paix contre le passé! Que dirait-on d'un artiste qui, par défiance de son génie, envierait la médiocrité et se condamnerait à l'obscurité? — On dirait qu'il dérobe à la société un de ses trésors. Eh bien! de quel droit condamnons-nous la poli-

tique à la vulgarité? Pourquoi ne pas nous appliquer, au contraire, à l'en faire sortir? On cherche le génie dans l'homme de guerre, pourquoi ne pas le chercher dans l'homme de paix? Pourquoi persister à vouloir enfermer la paix dans le cercle étroit et tant de fois parcouru de la routine? Pourquoi ne pas faire au hasard une aussi large part dans la paix que dans la guerre? Pourquoi la paix, comme la guerre, n'aurait-elle pas sa stratégie, ses éclairs, ses batailles, ses victoires?

Les partis s'observent; ils s'usent tous dans l'immobilité, tous... hormis un seul :—le parti socialiste. Pourquoi? C'est parce qu'il est le seul qui combatte, le seul qui cherche à se frayer dans l'avenir une voie qui le conduise par delà les limites déclarées infranchissables.

Conserver est plus difficile que conquérir. Conserver, c'est organiser. Il peut suffire d'avoir de l'audace pour conquérir, mais il faut du génie pour conserver. La difficulté contre laquelle on lutte en France, depuis 1815, c'est la difficulté de se passer de l'homme qu'on ne

trouve pas. Cette difficulté, on ne la surmontera point.

La source qu'on empêche de jaillir s'en venge par des excavations dont souvent on s'aperçoit trop tard. On veut opiniâtrément faire de la politique sans grandeur; on ne réussira qu'à faire de l'agitation sans fin.

L'esprit de l'homme est une force qui a besoin d'essor. L'industrie qui le lui donne n'a pas à le regretter, car c'est à lui qu'elle doit tous ses progrès, tous ses prodiges. La politique qui le lui refuse, sous prétexte de prudence et de stabilité, a-t-elle à s'en féliciter? Qu'y a-t-il qui coûte plus cher qu'une révolution?

Attendons-nous aux excès les plus déplorables, si nous ne savons les devancer par les plus louables initiatives!

Ouvrons une ère nouvelle et donnons-lui pour date l'amnistie!

Ce que l'Assemblée constituante n'a pas fait, que l'Assemblée législative le fasse sans hésitation et sans retard!

Que l'amnistie et l'abolition des deux lois de proscription soient ses premiers actes !

Non, certes, les vieux partis ne s'éteignent pas en un jour; mais si l'on ne tente rien pour hâter leur dissolution, ce ne sont pas eux qui l'accéléreront.

Le scrutin du 13 mai, pour qui sait observer et lire, est un scrutin décisif; il se pouvait qu'il relevât la monarchie renversée; il a raffermi la République ébranlée.

La question s'est déplacée. Elle n'est plus entre la République et la société. Il faut que la société succombe ou qu'elle trouve les lois d'une république appropriée au caractère de notre nation, aux nécessités de notre pays.

Ces lois, cherchons-les tous ! Ne regardons pas en arrière de nous, regardons en avant. Qu'importe le point de départ; ce qui doit seul importer, c'est le but.

Le but !... Il ne peut plus y en avoir qu'un : Mettre le plus grand nombre du côté du gouvernement, faire que l'immense majorité ait intérêt à le conserver, et à contenir les tentatives de toute minorité audacieuse; trouver

enfin, sous le nom de gouvernement, la forme du condensateur qui soit à la fois et la plus propre à donner au suffrage universel toute sa force de propulsion, et la moins sujette aux explosions.

Le principe a prévalu ; ce qui reste à perfectionner, c'est l'appareil.

L'appareil appelé gouvernement est aussi arriéré que le serait aujourd'hui une chaudière construite au temps de Papin.

C'est en vain qu'on changera les hommes si on ne perfectionne pas l'appareil ; ce sera de la force et du temps perdus ! Le danger des explosions ne sera pas diminué.

Comment Séguin a-t-il perfectionné l'œuvre de Papin ? — En cherchant. Comment perfectionnera-t-on la forme républicaine appliquée au suffrage universel ? — En cherchant. Si on ne cherche pas, comment trouvera-t-on ?

Chercher a deux avantages : d'abord, c'est le moyen de trouver ; ensuite, c'est le moyen de airopatienter ceux qui attendent. Il ne devrait

plus y avoir de partis : il ne devrait plus y avoir que des chercheurs.

Point de force sans résistance, point d'obstacles qui ne puissent être utilisés : les grands périls eux-mêmes ont leur avantage ; ils doivent servir à éteindre les petites rivalités, les petites passions, les petites ambitions, les petites présomptions, les petites rancunes.

Vous dites que le péril est extrême. Eh bien! prouvez-le en lui demandant de vous inspirer.

Devant le suffrage universel doivent disparaître les partis politiques, comme devant les chemins de fer disparaissent les relais de poste : Les partis n'étaient que des relais ; après le scrutin du 13 mai il ne doit plus y avoir de partis : il ne doit plus y avoir que le gouvernement le plus simple confié aux plus capables.

— Mais les plus capables, comment les distinguer? — En commençant par laisser à l'écart ceux que l'expérience a condamnés, ceux dont elle a constaté l'impuissance.

LA PEUR DU SCRUTIN.

8 juillet 1849.

Vingt journaux publient, en tête de leurs colonnes, la liste de l'*Union électorale*, et renouvellent à leurs abonnés de Paris la recommandation suprême de voter tous comme un seul électeur!

Cela est important, disent-ils!

Important! — En quoi donc? — Alors que les onze noms de cette liste sortiraient tous de l'urne électorale, qu'est-ce que cela prouverait? Cela ne prouverait-il pas que sous le régime de l'état de siége, sous le régime de la

suspension du droit de réunion, sous le régime de la suppression des journaux, sous le régime de l'arrestation préventive, sous le régime de la perquisition illimitée, sous le régime de l'inviolabilité illusoire du domicile, sous le régime de la violation du secret des correspondances, sous le régime de la police telle qu'elle s'exerce, telle qu'elle s'insinue, telle qu'elle frappe, la liberté du vote n'a pas été entière ?

Peut-on dire, en effet, qu'elle a été entière, lorsque d'un côté étaient réunis tous les moyens d'action, tous les moyens d'union, tous les moyens de discipline, tous les moyens d'influence, lorsque de l'autre côté ces moyens étaient interdits ou détruits ? Est-ce là de l'équité politique ? Est-ce là de la sincérité électorale ? C'est à la conscience de M. Barrot l'ancien, que nous en appelons ! Aussi, n'hésitons-nous pas à déclarer que plus la majorité recrutée par l'*Union électorale* sera considérable, et plus ce triomphe, ainsi obtenu, sera la condamnation sévère du cabinet qui, au lieu de différer loyalement les élections jusqu'après la levée de l'état de siége, les a,

au contraire, malicieusement hâtées, autant qu'il a pu, dès le lendemain de la journée du 13 juin.

Important! — Mais est-ce qu'il est au pouvoir de l'élection entravée du 8 juillet d'enlever au vote du 13 mai sa signification acquise par l'élection de MM. Lagrange et Pierre Leroux, et par l'échec de MM. Thiers et Molé?

Important! — Mais est-ce qu'une balance qu'on a faussée est encore une balance?

Important! — Mais est-ce que les candidats sur la nomination desquels, en juin et septembre 1848, on avait fondé les plus brillantes espérances, ne les ont pas profondément déçues?

Important! — Mais quelle a donc été l'influence appréciable exercée par M. Thiers, dont l'élection devait, disait-on, ramener la confiance, relever le crédit, ranimer le travail? A quelles utiles mesures a-t-il attaché son nom? Quelles idées fécondes a-t-il émises? Quels éclairs a-t-il fait jaillir? Quelles fautes a-t-il

empêchées? Quelles réformes a-t-il proposées? Quelles économies a-t-il indiquées? Quelles ressources a-t-il découvertes? Quels moyens a-t-il imaginés de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat? Quelles dispositions savantes a-t-il en réserve pour échapper, en mai 1852, aux conséquences d'un mécontentement dont l'explosion, à cette époque, sera d'autant plus terrible, peut-être, qu'on lui aura plus hermétiquement fermé pendant trois années toutes les issues?

Important! — Mais est-ce que c'est avec des discours de tribune et des délibérations de commissions qu'on empêchera de s'écrouler notre vieux donjon fiscal, qui menace d'entraîner dans sa chute les remparts de notre ancienne société?

Important! — Mais est-ce que c'est avec des expédiens usés qu'on résoudra les difficultés d'une situation toute nouvelle, d'une situation sans précédens et sans analogie dans l'histoire? Est-ce que c'est avec des mèches de fouet qu'on a accéléré la vitesse de la locomotive?

Il n'est donc pas vrai de dire que le triomphe sur lequel compte l'*Union électorale* soit important. Non. Il ne changera rien à l'état des choses.

Quelle que soit la liste qui l'emporte, quels que soient les noms proclamés, la question n'en demeurera pas moins insoluble dans les termes où l'on persiste à vouloir la maintenir.

Aussi longtemps que ce sera à la peur que le gouvernement demandera ses inspirations législatives; au lieu de les demander à la prévoyance, il ne faudra pas compter sur le retour de la confiance.

La peur est, de toutes les contagions, la plus prompte à s'étendre.

Comment voulez-vous que le crédit renaisse lorsque, de toutes parts et sous toutes les formes, vous entendez dire par les prétendus sauveurs de la société qu'elle est menacée jusque dans ses fondemens?

Comment voulez-vous que le travail re-

prenne son cours, lorsque ceux-là qui prêchent le plus haut la nécessité de l'union électorale, sont les premiers à donner l'exemple de la défiance publique?

Faites distribuer aux électeurs moins de bulletins, Messieurs, et escomptez aux commerçans plus de bordereaux! Ce sera plus efficace.

Comment voulez-vous que j'achète un terrain, que je fasse construire une maison, que je charge un navire, que je prépare une spéculation à long terme, lorsqu'à vous en croire, l'avenir du pays dépend d'un article de journal ou d'un discours de club?

Comment voulez-vous que j'aie des illusions, lorsque je vois les mêmes hommes recommencer les mêmes choses, absolument comme si l'expérience ne les avait pas condamnés trois fois, en instancc et en appel, en 1830 et en 1848?

Par ce qui est arrivé, il est trop facile de prévoir ce qui arrivera.

Si vous ne voulez pas que j'aie peur, commencez donc par ne pas trembler !

Si vous voulez que ma confiance renaisse, commencez donc vous-mêmes par en montrer !

Si vous voulez que je croie à un avenir meilleur, ne le calquez donc pas servilement sur le passé !

Descendez sans crainte au fond des choses !

Donnez l'exemple !

Ayez de l'initiative !

Ayez de la fermeté !

Ayez de la loyauté !

Ayez de la générosité !

N'exagérez ni la force ni la faiblesse de vos rivaux !

Abstenez-vous de l'emploi des ***moyens extraordinaires***, car le bien instantané qu'ils

procurent n'est jamais en proportion du mal durable qu'ils causent !

Ne répétez pas tous les mois, au moins une fois, que vous avez sauvé la société, car une société qu'on sauverait si souvent serait une société dont il faudrait désespérer ; ce serait une société perdue.

Sachez-le ; tout gouvernement qui couvre l'arbitraire sous le faux nom de salut public, est un gouvernement qui prononce sa propre condamnation.

N'induisez pas plus longtemps en erreur un grand pays tel que la France, en lui faisant supposer que ses destinées reposent au fond de l'urne électorale. C'est avec des idées, ce n'est pas avec des bulletins, que vous arracherez la France au déclin qui la menace.

Le temps est venu où l'on ne triomphera plus des passions par les passions opposées ; où l'on ne triomphera plus des passions que par les aptitudes.

Or, le scrutin, c'est la passion.

Il n'y a donc rien d'heureux à en espérer, rien d'efficace à en attendre dans des circonstances où tout est à réformer, où tout est à réorganiser au point de vue du régime nouveau, qui a pour base le suffrage universel et pour faîte un président élu.

TABLE DES MATIÈRES.



LES 52,

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

En vente, prix : 50 *centimes.*

N° 1. APOSTASIE.

N° 2. LE GOUVERNEMENT LE PLUS SIMPLE.

Il paraît un numéro chaque semaine.

En vente chez les mêmes Éditeurs :

ŒUVRES

D'ÉMILE DE GIRARDIN

Format in-18 anglais

BON SENS, BONNE FOI 1 vol.	2	»
ÉTUDES POLITIQUES (édition entièrement revue et corrigée). 1 vol.	2	»
JOURNAL D'UN JOURNALISTE AU SECRET. 1 vol.	1	»
AVANT LA CONSTITUTION	»	50
LE DROIT AU TRAVAIL AU LUXEMBOURG ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, avec une introduction. 2 vol.	4	»
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES. 1 vol.	2	»
LE POUR ET LE CONTRE. 1 vol.	2	»

Paris.—Imprimerie de Plon frères, rue de Vaugirard, 36.



